

Plan Local d'Urbanisme

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Révision générale
Dossier d'approbation



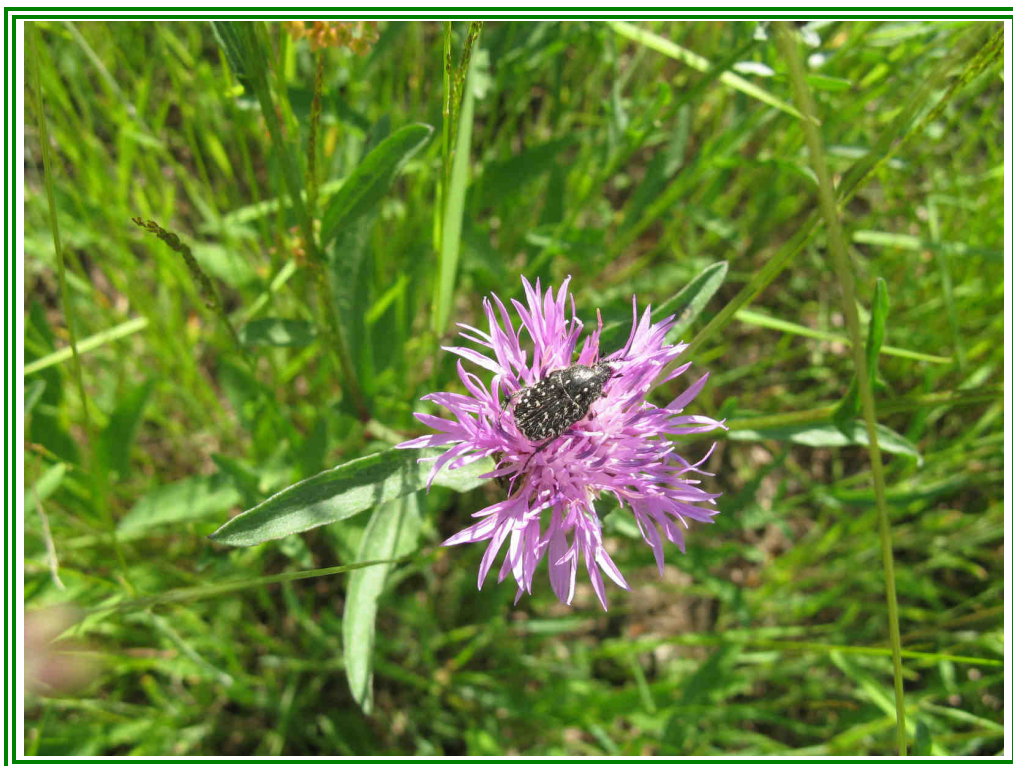
Bureau d'études ECOGEE
5 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire
Tél. 02-38-46-51-00
Fax 02-38-46-50-30

PROCÉDURES			
Elaboration PLU Prescrit le 15.12.2008 Arrêté le 25.06.2012 Approuvé le 28.01.2013	Révisions PLU	Modifications PLU	Mises à jour PLU

Sur la base du POS approuvé le 21/09/1990, révisé le 13/08/1998, modifié le 25/09/2003

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Dry (Loiret)



Evaluation environnementale

Faune, flore, habitats et Natura 2000

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	2
2. MILIEU NATUREL	3
2.1. LES MILIEUX INVENTORIES ET PROTEGES.....	3
2.1.1. Le réseau Natura 2000.....	3
2.1.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique Floristique (ZNIEFF).....	5
2.1.3. Trame verte et bleue régionale.....	6
2.2. LE CADRE ECOLOGIQUE	7
2.3. LES HABITATS.....	7
2.3.1. Prairies et pâtures.....	7
2.3.2. Forêts et plantations	8
2.3.3. Friches herbacées et arbustives	9
2.3.4. Zones humides	10
2.3.5. Cultures	10
2.3.6. Haies et alignements d'arbres.....	11
2.4. LA FLORE.....	13
2.5. LA FAUNE	15
2.5.1. Oiseaux	15
2.5.2. Mammifères.....	16
2.5.3. Amphibiens et Reptiles	17
2.5.4. Insectes	17
3. EVALUATION DE L'INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT	19
3.1. LE CLOS DU HUCHET	19
3.2. LA VERONNERIE	21
3.3. LA GRANGE	23
3.4. LA METAIRIE ET RUE DE LA POTASSERIE	26
3.5. LE HAUT MIDI ET LE PRIEURE/PARADIS.....	29
3.6. L'ÉPINAY	32
3.7. LE "BOIS DE LA BROSE".....	35
4. INCIDENCES NATURA 2000	38
5. MESURES POUR EVITER, REDUIRE ET/OU COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT	40
5.1. LE "CLOS DU HUCHET", LA "VERRONNERIE" ET LA "GRANGE"	40
5.2. LA "METAIRIE" ET LA "RUE DE LA POTASSERIE".....	40
5.3. LE "HAUT MIDI" ET LE "PRIEURE/PARADIS".....	40
5.4. L'ÉPINAY	40
5.5. LE "BOIS DE LA BROSE".....	41

ANNEXES

I. Préambule

La commune de Dry révisé son document d'urbanisme.

Une évaluation environnementale du projet de PLU est requise en application des articles L 121-10 et R 121-14 du Code de l'Urbanisme.

La commune de Dry est couverte en partie par deux ZSC et une ZPS ; une évaluation des incidences du projet de PLU doit donc être réalisée au titre Natura 2000 en application de l'article R 121-14 du Code de l'Urbanisme.

Le projet du PLU doit donc être analysé au regard de ses éventuels impacts sur les espèces et les habitats ayant présidé à la proposition de ce site.

La caractérisation de l'état initial, essentiellement au droit des zones à urbaniser envisagées, puis l'analyse des possibles impacts, au titre Natura et également au titre écologique, font l'objet de ce rapport.

2. Milieu naturel

2.1. Les milieux inventoriés et protégés

2.1.1. Le réseau Natura 2000

La loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 a donné habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires (dont l'article 3). L'ordonnance du 11 avril 2001 a donc donné une existence juridique aux sites Natura 2000, en transposant en droit français les directives européennes n° 79-409 du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages et n° 92-43 du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage, réunies pour fonder un système de protection des espaces naturels européen, le réseau Natura 2000 (articles L 414-1 à L 414-7 du Code de l'Environnement).

La Directive Oiseaux concerne :

- Les habitats des espèces inscrites dans son annexe I (espèces menacées de disparition, vulnérables ou rares).
- Les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées par l'annexe I et dont la venue est régulière.

Chaque État désigne comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) des sites présentant un intérêt communautaire pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux en fonction des critères établis par la Directive Oiseaux.

La Directive Habitats concerne :

- Les habitats d'intérêt communautaire mentionnés dans son annexe I du fait de leur danger de disparition, de leur aire de répartition restreinte ou/ et leurs remarquables caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des six régions biogéographiques (alpine, atlantique, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et boréale).
- Les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans son annexe II.

Chaque état membre propose à la Commission européenne une liste de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), au titre de la Directive Habitats, qui une fois désignés par cette Commission deviendront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) (décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 sur la procédure de désignation des sites Natura 2000).

Pour mettre en œuvre la Directive Habitats, la France a prévu de doter chaque site d'un document d'objectifs (DOCOB) qui définit les orientations de gestion, les mesures de conservation contractuelles ou réglementaires et les différents outils disponibles pour atteindre les objectifs de conservation.

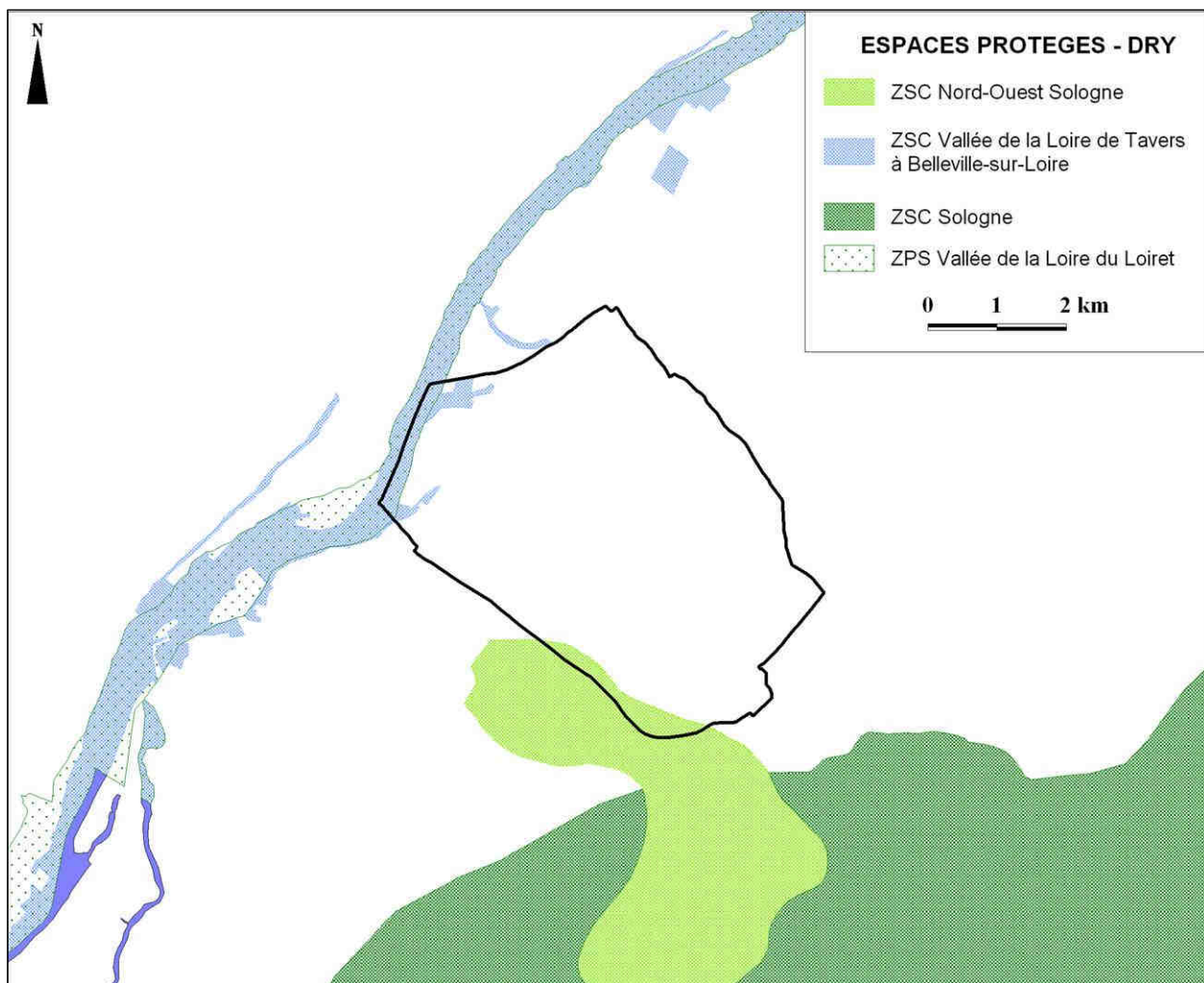
Le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des ZPS et des ZSC sur le territoire européen.

La commune de Dry est couverte en partie par deux ZSC et une ZPS :

- ZSC Nord-Ouest Sologne (n° FR2400556). Le site regroupe divers habitats typiques de la Sologne du Nord et de l'Ouest : boisements à Chêne tauzin, mares eutrophes et oligotrophes, dépressions tourbeuses à Hottonie des marais, landes sèches et humides et boisements de Chêne pédonculé sur Molinie. Diverses espèces de la DFFH y sont présentes comme le Triton crêté ou le Lucane Cerf-volant
- ZSC Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire (n° FR2400528). L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériens liés à la dynamique du fleuve : vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur, groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées, présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin, reproduction du Milan noir et du Martin-pêcheur d'Europe, sites de pêche du Balbuzard pêcheur et du Héron bihoreau.

- ZPS Vallée de la Loire du Loiret (n°2410017). L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériens liés à la dynamique du fleuve : présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin et de Mouette mélanocéphale, présence de sites de pêche du Balbuzard pêcheur, reproduction du Bihoreau gris, de l'Aigrette garzette, de la Bondrée apivore, du Milan noir, de l'Oedicnème criard, du Martin-pêcheur, du Pic noir et de la Pie-grièche écorcheur. Enfin, la courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

On peut aussi noter la présence de la ZSC Sologne (n° FR2402001) au Sud et hors de la commune de Dry.

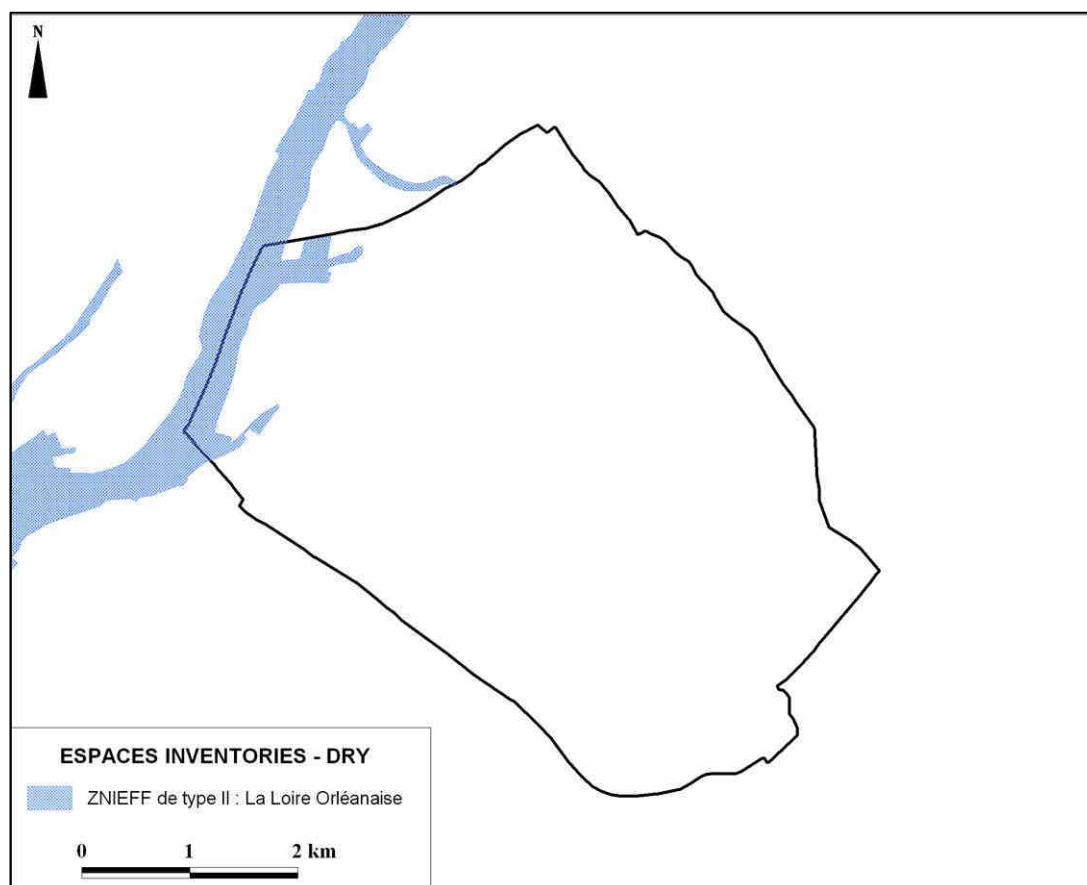


2.1.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique Floristique (ZNIEFF)

Des zones naturelles ont fait l'objet d'inventaires au titre du patrimoine naturel national du fait de leur intérêt (écosystème, espèces rares ou menacées...), menés par des scientifiques sous la direction de la DREAL (anciennement DIREN). Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) en sont la traduction. Leur prise en compte s'impose dans tout aménagement, sans avoir de valeur en termes de protection réglementaire. C'est un outil de connaissance du patrimoine naturel qui indique la présence d'un enjeu important. Deux types de ZNIEFF sont définis :

- De type I : secteurs assez restreints, bien délimités et caractérisés par leurs forts intérêts biologique, paysager....
- De type II : il s'agit de zone en général étendues, marquées par une grande potentialité écologique (intérêt fonctionnel de zone de refuge, régulatrice des équilibres biologiques), ou physique. L'inventaire est souvent moins précis.

Une ZNIEFF de type II est présente dans le Nord-Ouest de Dry : n° 240030651, la Loire Orléanaise. La Loire orléanaise correspond à la boucle septentrionale du fleuve. Elle se caractérise par un lit mineur largement occupé par des îles et grèves sableuses. Ces milieux soumis au marnage annuel recèlent de multiples habitats plus ou moins temporaires. C'est pratiquement la seule section qui présente des méandres. On observe, sur les basses terrasses, quelques formations sablo-calcaires. Le rôle écologique principal tient dans la fonction d'étape migratoire et de territoire de chasse de nombreuses espèces inféodées à l'eau. Depuis les années 70, on note la fermeture de nombreux espaces ouverts du lit mineur et du lit majeur (extension du Peuplier noir en particulier). C'est une des sections importantes de la Loire moyenne sur le plan du patrimoine naturel. Quelques espaces de haut intérêt sont inclus dans cette section : la Boucle de Guilly (grand méandre en partie inondable), Réserve Naturelle de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.



2.1.3. Trame verte et bleue régionale

La stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en France en 2004 insiste sur la notion d'une préservation de la biodiversité dite ordinaire sur le territoire national.

Face à cet enjeu, le rapport des travaux du groupe n°2 du Grenelle de l'Environnement consacré à la biodiversité propose « de mettre en place une trame verte nationale, reliant l'ensemble des espaces naturels afin d'assurer sur l'ensemble du territoire une réduction de la fragmentation et de la destruction des surfaces à couverts naturels et semi naturels. Cette trame verte, élaborée dans chaque territoire, regroupe les grands ensembles naturels, les espaces naturels remarquables, et les continuités écologiques ». Il s'agit « de doter les collectivités et l'État d'un nouvel instrument d'aménagement du territoire, afin qu'elles puissent inscrire la conservation de la biodiversité, notamment ordinaire, dans leur projet d'utilisation de l'espace. »

La Région Centre a donc souhaité disposer d'une analyse concrète du territoire régional au travers d'une cartographie permettant un porter à connaissance auprès des territoires de projets et la mise en place ultérieure de déclinaisons à l'échelle des Pays et Agglomérations.

Cette étude a été réalisée par le bureau d'étude Biotope en novembre 2009. Il en résulte entre autre une cartographie à l'échelle régionale des zones nodales¹, des zones d'extension et des corridors biologiques².

Le territoire communal de Dry est concerné par deux zones nodales d'intérêt écologique supra-régional : celle des milieux humides de la vallée de la Loire et celle des milieux boisés de la Sologne.

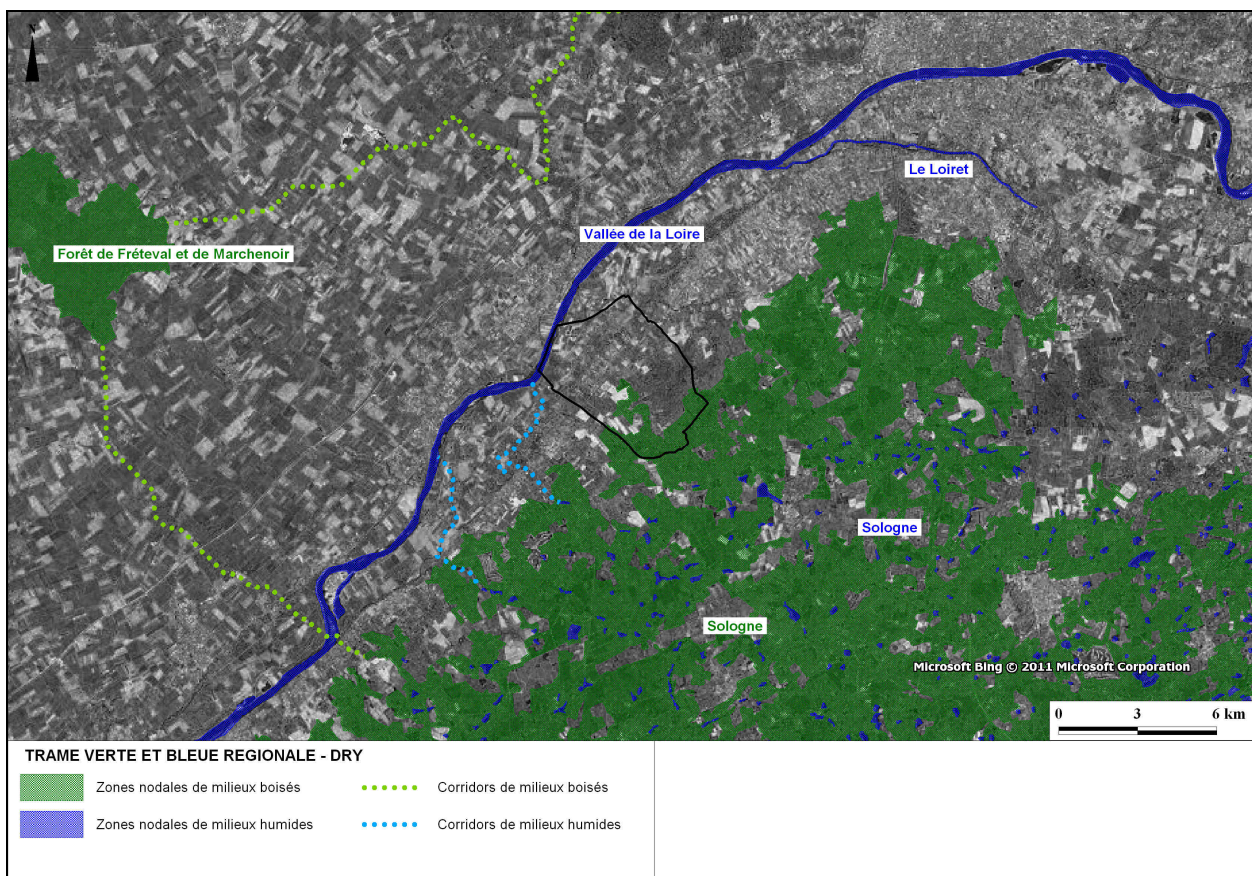
La vallée de la Loire accueille une grande variété de milieux naturels tels que eaux stagnantes pauvres en éléments nutritifs, rivières et végétation associée, landes et prairies humides, tourbières, marais calcaires, pelouses sèches calcaires, forêts alluviales... On y recense de nombreuses espèces végétales protégées et/ou remarquables comme la Gratiolle officinale, la Fritillaire pintade ou le Carex de la Loire. Les espèces animales protégées et/ou remarquables y sont tout aussi nombreux : Triton crêté, Pique-prune, Grand capricorne, Cuivré des marais, Gomphe serpent, Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Lamproie marine, Chabot, Râle des genêts, Cigogne noire...

La Sologne accueille aussi une grande diversité de milieux naturels : landes sèches et humides, chênaies, forêts alluviales eaux stagnantes pauvres en éléments nutritifs et végétations associées, rivières et végétations associées, tourbières, pelouses sèches calcaires... De nombreuses espèces végétales de la liste rouge y ont été inventoriées, telles que la Caldésie à feuilles de Parnassie, la Drosera à feuilles rondes ou la Fritillaire pintade. Il en est de même pour les espèces animales, on peut y observer le Triton crêté, la Cistude d'Europe, le Pique-prune, le Cuivré des marais, l'Agrion de Mercure, la Loutre, la Guifette moustac...

Deux corridors de milieux humides d'intérêt écologique régional et supra-régional sont présents au Sud-Ouest de la commune, ils permettent de relier les zones nodales de milieux humides de la vallée de la Loire et de la Sologne.

¹ Ensembles naturels dont la taille et l'état de conservation sont satisfaisants pour abriter durablement des populations animales et végétales (biodiversité), dont le dynamisme démographique est suffisant pour alimenter les zones d'extension.

² Éléments naturels linéaires ou non permettant de relier des zones nodales entre elles.



2.2. Le cadre écologique

Le ban communal de Dry s'étale sur une surface d'environ 2260 ha. Il s'insère entre deux petites régions naturelles, le Val de Loire au Nord et la Sologne au Sud. Cette situation particulière lui confère une grande diversité d'habitats naturels.

La partie boisée s'étend sur toute la partie sud-est de la commune. Elle est parsemée de nombreux petits étangs et par quelques cours d'eau, tel le Petit Ardoux qui traverse la commune d'Est en Ouest.

Le val du Grand Ardoux est représenté par une continuité de prairies humides.

La Loire est bordée sur presque tout le territoire communal par une bande boisée alluviale plus ou moins large. Elle représente un paysage caractéristique du Val de Loire et constitue une coupure entre le fleuve et les espaces cultivés.

2.3. Les habitats

2.3.1. Prairies et pâtures

Les prairies de fauches et les pâturages sont dispersés sur l'ensemble de la commune, mais on observe un ensemble plus important que les autres dans la partie nord-ouest du territoire communal. Ce secteur de prairies et de pâturages longe sur une grande partie le Grand Ardoux et sont affluents.

Les prairies de fauches observées sur la commune de Dry sont plus ou moins diversifiées au niveau floristique. Les plus riches accueillent une trentaine d'espèces environ. On y trouve la Potentille argentée, la Houllque laineuse, le Fromental, le Millepertuis perforé, mais aussi le Géranium fluët, le Campanule raiponce ou la Centaurée noire.

Certaines prairies accueillent des espèces de milieux plus humides : Consoude officinale, Renoncule rampante, Reine des prés, Lamier tacheté, Cardère sauvage...

Les pâturages sont moins diversifiés. L'apport régulier de matières organique (déjections) favorise certaines espèces très communes telles que le Trèfle des prés, le Plantain lancéolé ou l'Oseille commune.



Prairie de fauche humide au lieu-dit "Prairie du Nassier"



Prairie pâturée au lieu-dit du "Pont aux vaches"

2.3.2. Forêts et plantations

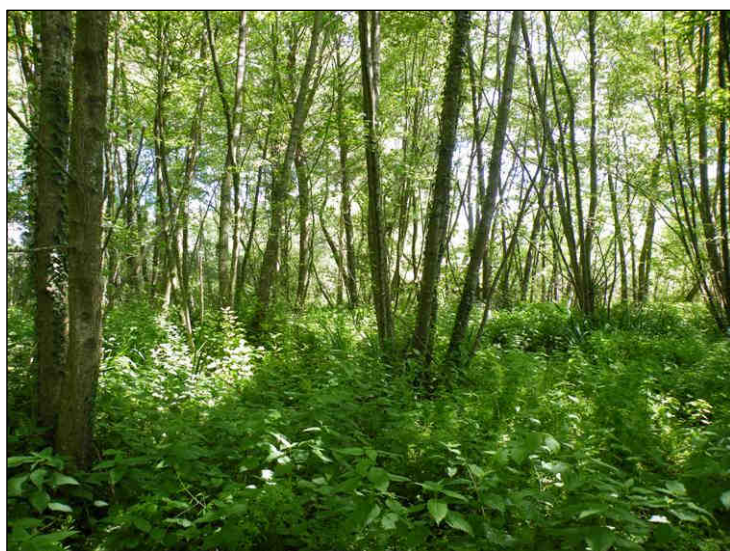
Divers peuplements boisés sont présents sur la commune de Dry. On retrouve principalement la chênaie dans les grands ensembles forestiers. Elle est composée de Chêne sessile, de Frêne, de Camérisier à balais, de Sceau de Salomon multiflore ou de Benoîte commune. Certaines sont colonisées par le Châtaignier ou le Robinier faux acacia, ce qui réduit leur intérêt floristique.

On retrouve aussi quelques formations de Bouleau verruqueux avec un sous-bois constitué de Fougère aigle et d'Asphodèle entre autres.

Des boisements plus humides, tels que l'aulnaie-frênaie ou l'aulnaie-saulaie, sont présents aux abords de cours d'eaux. Leur strate herbacée est composée de divers Laïches, de Reine des prés, de Gaillet gratteron ou d'Ortie dioïque.



Chênaie du bois de Brosse

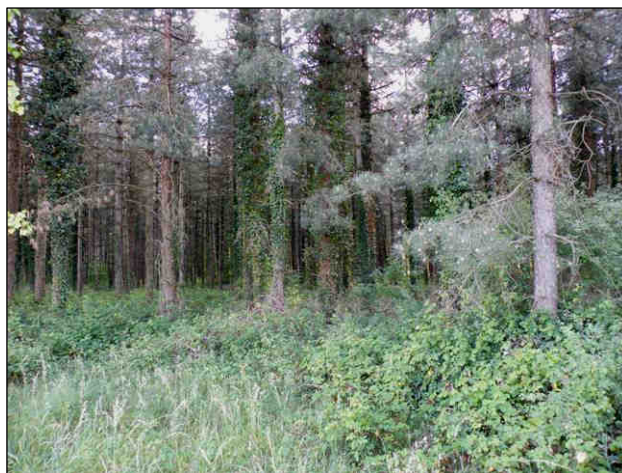


Aulnaie-frênaie près du château de Villecante

Les plantations présentes sur le ban communal sont de deux types : plantations de Peupliers et plantations de résineux. On observe les peupleraies principalement aux abords du Grand Ardoux. Elles ne présentent pas d'intérêt floristique particulier lorsque leurs strates herbacée et arbustive sont coupées régulièrement. Celles dont la gestion est plus raisonnée accueillent une flore herbacée et arbustive caractéristique de milieux humides (mégaphorbiaie, cariçaie, saulaie...). Quant aux plantations de résineux, elles sont localisées aux abords ou dans le massif forestier de la Sologne. Le fait qu'elles soient monospécifiques favorise une faible diversité de la strate herbacée lorsqu'elle existe.



Peupleraie au lieu-dit du "Pont des Planches"



Plantation de Pin laricio au lieu-dit "le Petit Chambord"

2.3.3. Friches herbacées et arbustives

Les friches herbacées et arbustives sont principalement présentes dans la partie sud-est de la commune, à l'entrée du massif forestier de la Sologne. Elles sont généralement constituées d'une mosaïque d'habitats herbacés et arbustifs. On y observe l'Églantier, le Prunellier, l'Oseille commune, la Flouve odorante, le Fromental, le Bec-de-grue commun, le Lotier corniculé ou encore le Genêt à balais.

Ces habitats ne présentent que peu d'intérêt floristique. Les friches herbacées sont surtout intéressantes pour les insectes, on y rencontre de nombreux orthoptères. Les friches arbustives, quant à elles, sont surtout attractives pour les oiseaux (Tarier pâle, Bruant jaune, Linotte mélodieuse...)



Friche herbacée légèrement colonisée par des ligneux au lieu-dit du "Petit Concyr"



Friche arbustive au lieu-dit- de la "Métairie"

2.3.4. Zones humides

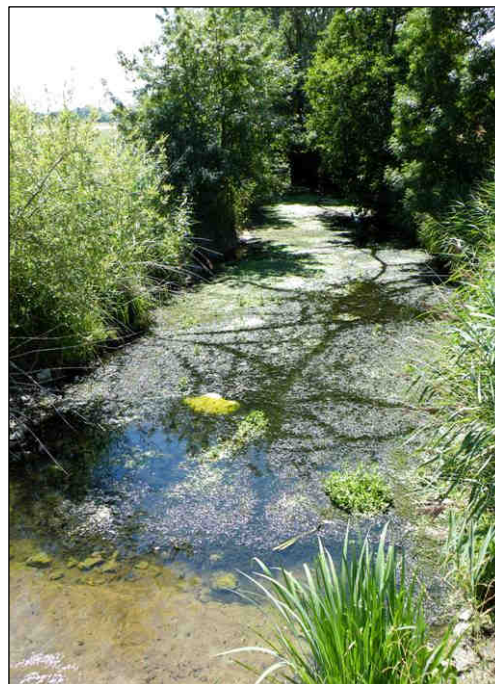
Les zones humides sont représentées sur la commune par différents habitats : cours d'eau et sa ripisylve, étangs, mares, mégaphorbiaies, cariçaies, fossés, et prairies et boisements humides.

Les cours d'eau de la commune sont représentés par la Loire, le Grand et le Petit Ardoux, et par divers petits cours d'eau permanents ou temporaires qui ne portent pas de nom. Ils accueillent une flore spécifique de milieux humides : Armoise commune, Chanvre d'eau, Callitriche, Phragmite, Saule blanc, Potamot, Nénuphar jaune...

Dans les fossés les plus humides, on peut observer le Jonc diffus, la Salicaire commune, le Lycopode d'Europe ou l'Iris faux-acore.



Étang près de la ferme d'Auluy



Grand Ardoux au "Pont des Planches"

Ces habitats représentent aussi un lieu de vie pour diverses espèces : Crapaud commun, Grenouille verte, Ragondin, Libellule déprimée, Leste fiancé, Héron cendré, Courlis cendré...

2.3.5. Cultures

Les cultures sont disséminées sur l'ensemble de la commune.

Elles sont peu accueillantes pour la faune, qui n'y trouve que très peu d'abris, de lieu de reproduction et de nourriture. Néanmoins, on peut y trouver de nombreux micromammifères tels que campagnols, musaraignes ou mulots.



Champ de maïs au lieu-dit "Prairie de l'Ardoux"



Champ de céréales près du château de Villecante

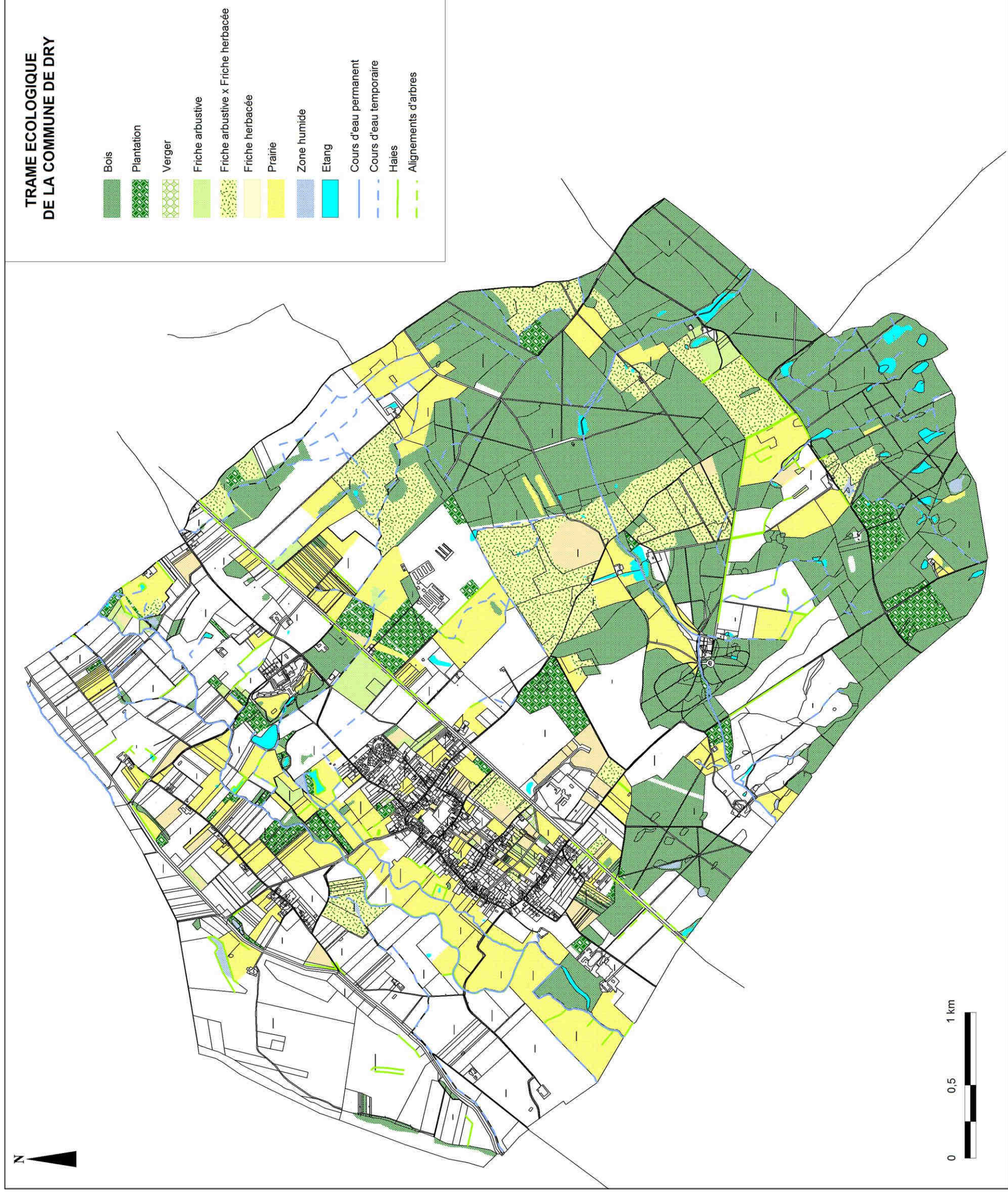
2.3.6. Haies et alignements d'arbres

De nombreuses haies jalonnent le territoire communal. Elles sont généralement arborescentes et/ou arbustives et sont composées de diverses espèces : Chêne sessile, Frêne, Tilleul à grandes feuilles, Aubépine monogyne, Prunellier, Églantier...

Lorsqu'elles sont âgées et qu'elles accueillent des arbres à cavités, elles sont intéressantes du point de vue faunistiques. Les trous dans les arbres sont généralement utilisés par diverses espèces de mammifères ou d'oiseaux : oiseaux cavicoles (rapaces nocturnes, pics, mésanges...), insectes xylophages...

Elles jouent aussi un rôle de connexion entre des milieux naturels et favorisent le déplacement d'espèces animales qui s'y sentent plus à l'abri.

Les alignements d'arbres sont surtout présents le long de la RD 951. Ils sont constitués généralement d'arbres jeunes, et présentent surtout un intérêt paysager.



2.4. La flore

Les inventaires floristiques ont permis de recenser 212 taxons sur l'ensemble du territoire communal de Dry. Cela traduit une bonne richesse spécifique étant donné que de nombreux milieux n'ont pas été prospectés, notamment le massif forestier de Sologne.

Les espèces observées sont pour la plupart communes, voire très communes. On note cependant une espèce notée rare dans le département du Loiret, le **Cerisier à grappes** (*Prunus padus*). C'est une espèce des forêts alluviales. Il a été observé dans une chênaie, à l'Est du bois de Brosse. Cette espèce est inscrite à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Centre (si elle est de statut spontané).

Une autre espèce déterminante ZNIEFF a aussi été observée. Il s'agit de la **Bruyère à balais** (*Erica scoparia*) qui a été observé à proximité du Cerisier à grappe, en lisière de la chênaie. C'est une espèce qui pousse dans les chênaies acidiphiles et les lisières.

Aucune espèce protégée n'a été observée.



Cerisier à grappes



Bruyère à balais

L'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) a recensé 434 espèces sur la commune de Dry, dont une espèce protégée en France, la **Gratiolle officinale** (*Gratiola officinalis*), et deux espèces protégées en région Centre, la **Crypside faux-vulpin** (*Crypsis alopecuroides*) et l'**Hottonie des marais** (*Hottonia palustris*).

La Gratiolle officinale est une espèce qui s'observe aux bords des étangs et dans les prairies humides. Elle est notée assez rare dans le Loiret.

La Crypside faux-vulpin se rencontre dans des milieux sableux ou vaseux exondés de la Loire (notamment sablières) et sur les bords d'étangs. Elle est notée rare dans le Loiret.

L'Hottonie des marais est une espèce qui affectionne les mares et étangs forestiers. Elle est notée assez commune dans le Loiret.

La base de données FLORA du Conservatoire botanique du Bassin parisien dénombre 461 espèces dont 1 espèce protégée en France, 2 espèces protégées dans la région Centre, et 19 déterminantes ZNIEFF de la région Centre :

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale ³	Protection régionale ⁴	Espèces déterminantes ZNIEFF Centre	Dernière obs.	Statut de rareté
<i>Armeria arenaria</i>	Armérie des sables			Oui*	2002	AR
<i>Artemisia campestris</i>	Armoise champêtre			Oui	2002	AC
<i>Bromus secalinus</i>	Brome faux-seigle			Oui ****	2002	R
<i>Crypsis alopecuroides</i>	Crypside faux-vulpin		Art.1	Oui	1999	R
<i>Cyperus michelianus</i>	Souchet de Michel			Oui *	2005	AC
<i>Equisetum ramosissimum</i>	Prêle ramifiée			Oui *	2002	AC
<i>Equisetum x moorei</i>	Prêle occidentale			Oui *	2003	AR
<i>Erica scoparia</i>	Bruyère à balais			Oui	2002	AC
<i>Galium parisiense</i>	Gaillet de Paris			Oui **	2002	R
<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais		Art. 1	Oui *	2002	AC
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	Morène ; Petit nénuphar			Oui *	2002	R
<i>Leersia oryzoides</i>	Léersie faux-riz			Oui *	2005	AC
<i>Lindernia dubia</i>	Lindernie fausse-gratiole			Oui *	2005	C
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine			Oui	2002	AC
<i>Parentucellia viscosa</i>	Eufragie visqueuse			Oui *	2002	R
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir			Oui ***	2005	C
<i>Prunella laciniata</i>	Brunelle laciniée ; Brunelle blanche			Oui *	2002	AC
<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune	Art. 1		Oui	2005	C
<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Sagittaire à feuilles en flèche			Oui	2002	AR

* : si plusieurs individus situés dans un habitat caractéristique

** : si la station est pérenne

*** : si un ou plusieurs vieux individus, situés en Loire

**** : si la station est pérenne et remarquable

3 Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

4 Arrêté du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale

2.5. La faune

2.5.1. Oiseaux

La prospection de l'avifaune sur la commune de Dry s'est effectuée de deux manières. La première consiste à la réalisation de points d'écoute de 20 minutes réparties sur les zones d'extension futures et de noter tous les oiseaux contactés (à vue et au chant). La deuxième méthode consiste à noter aussi tous les oiseaux observés ou entendus lors des prospections aléatoires sur le ban communal.

Ces méthodes ont permis d'inventorier 51 espèces d'oiseaux. Ce sont pour la plupart des oiseaux communs, mais certains sont protégés en France. On peut citer la Mésange nonette, le Pinson des arbres, la Fauvette des jardins, le Bruant jaune...

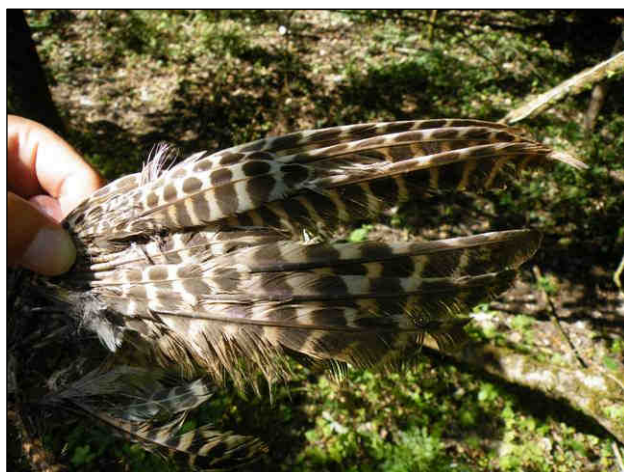
Parmi ces espèces, plusieurs cortèges avifaunistiques se dégagent :

- un cortège forestier : les espèces de ce cortège se retrouvent dans les grands ensembles forestiers comme le massif de la Sologne, mais aussi dans les boisements plus réduits tels que le bois de Brosse ou dans le parc de la maison de retraite du Château de Villecante. On peut y observer les Pics épeiche et vert, la Sittelle torchepot, le Pinson des arbres, le Roitelet huppé, le Grosbec casse-noyaux ou la Mésange nonette.
- un cortège de milieux agricoles : on peut observer les espèces de ce cortège dans divers milieux tels que les cultures, les prairies de fauche ou les prairies pâturées. L'Alouette des champs, la Perdrix rouge, le Faisan de Colchide, la Buse variable et le Corbeau freux sont des espèces appartenant à ce cortège.
- un cortège de friches arbustives et de haies : ce cortège accueille une grande diversité d'espèces qui apprécient notamment la présence de milieux ouverts à proximité des friches arbustives. On peut y observer la mésange charbonnière, le Bruant zizi, le Chardonneret élégant, le Tarier pâtre, la Linotte mélodieuse...
- un cortège de milieux anthropiques : les espèces de ce cortège ont su s'adapter aux milieux anthropisés. Elles fréquentent les jardins, les alignements d'arbres, les clochers d'église, les granges ou les toits des habitations. On y trouve par exemple ; le Pigeon ramier, le Moineau domestique, le Merle noir, les Hirondelles des fenêtres et rustiques, mais aussi la Chouette chevêche ou le Martinet noir.
- un cortège de milieux humides : ces milieux étant très variés, le cortège n'en est pas moindre. La Loire et ses abords accueillent le Cygne tuberculé, le Bécasseau variable, ou le Bihoreau gris. Les étangs forestiers peuvent accueillir le Héron cendré, le Canard colvert et la Gallinule poule d'eau, et les roselières sont fréquentées par l'Hypolaïs polyglotte ou la Rousserolle effarvatte.

Notons toutefois qu'une espèce peut appartenir à plusieurs cortèges à la fois. En effet, elle ne fréquentera pas forcément les mêmes milieux pour assurer tous ces besoins vitaux. Par exemple, la Buse variable est une espèce qui fréquente les milieux agricoles (prairies, cultures...) pour y chasser, mais elle se reproduit et construit son nid en forêt.



Tarier pâtre



Aile de Buse variable

Deux espèces inscrites sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Centre ont été observées sur le territoire communal de Dry. Il s'agit du **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*), et du **Courlis cendré** (*Numenius arquata*).

Le Vanneau huppé est une espèce qui niche au sol, notamment dans les prairies humides. Il se nourrit essentiellement d'insectes (surtout de Coléoptères), mais aussi de vers de terre, d'araignées et autres invertébrés. Le Vanneau se rassemble en hiver pour former de gros groupes. Un groupe d'une demi-douzaine d'individus a été observé en vol au dessus du bois de Brosse. Il est probable que cette espèce soit aussi présente aux abords de la Loire après la reproduction ou pendant la période de migration.

Le Courlis cendré niche dans des prairies herbeuses de faible hauteur. Il se nourrit de vers et de mollusques dans la vase grâce à son bec long et arqué. Il forme de gros groupes en été pour se diriger vers les côtes. Le Courlis a été observé dans une prairie humide du val d'Ardoux.

L'INPN recense deux autres espèces déterminantes ZNIEFF de la région Centre :

- le **Bihoreau gris** (*Nycticorax nycticorax*) : cette espèce d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive Oiseaux) fréquente la végétation dense des bords d'étangs, de lacs et de rivières, et les marécages. Il niche dans les arbres en colonie, et souvent avec des espèces voisines. Elle se nourrit de poissons, mais aussi de vers de terre et d'insectes aquatiques et terrestres. C'est une espèce nocturne, qui se nourrit du crépuscule à l'aube.
- la **Chouette chevêche** (*Athene noctua*) : elle peut s'observer de jour comme de nuit. Elle fréquente des zones plates ou vallonnées parsemées d'arbres, de terrains ouverts traversés de talus ou de murs de pierres, ou de pentes rocheuses. On la trouve aussi dans les vergers, les ruines ou les villages. Elle niche dans un terrier, dans un trou d'arbre, dans la roche ou dans un immeuble. Elle se nourrit d'invertébrés et de vers de terre, mais aussi de petits mammifères, d'oiseaux et d'amphibiens.

Le cumul des espèces inventoriées par l'INPN et lors des prospections de terrain atteint 65 espèces d'oiseaux sur la commune de Dry.

2.5.2. Mammifères

Les mammifères observés sur la commune n'ont pas fait l'objet de prospection spécifique. Toute observation directe ou indirecte (par indices de présence) a été relevée. Sept espèces ont ainsi pu être identifiées. On peut citer le Lapin de Garenne, le Cerf élaphe, le Ragondin... Une espèce est protégée en France, l'**Écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*). C'est une espèce arboricole, il fréquente divers milieux pour peu qu'il y ait des arbres (forêts, parcs, haies...). Il se nourrit de noix, de noisettes, de graines des arbres, de bourgeons, d'insectes..., mais aussi de champignons souterrains. Il a été rencontré à plusieurs reprises, à proximité d'un arbre ou d'une haie.



Écureuil roux

L'INPN recense 10 espèces sur la commune, dont l'**Hermine** (*Mustela nivalis*) qui fait partie de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Centre. Elle fréquente divers milieux, tels que les bois ou la campagne, où elle trouve des refuges dans un tas de pierre, ou dans un buisson. Elle est aussi présente à proximité des habitations. Elle se nourrit essentiellement de petits rongeurs, mais aussi d'oiseaux, de lapereaux, ou de reptiles.

Le cumul des espèces inventoriées par l'INPN et lors des prospections de terrain atteint 13 espèces de mammifères sur la commune de Dry.

2.5.3. Amphibiens et Reptiles

Deux amphibiens ont été observés sur la commune de Dry : le Crapaud commun, à l'état larvaire (têtards), et la Grenouille verte. Les mares et étangs situés dans les bois n'ont, pour la plupart, pas été prospectés (propriétés privées). Il est fort probable que ceux-ci abritent de nombreuses espèces d'Amphibiens pendant la période de reproduction, tels que le Triton palmé ou alpestre, la Salamandre tachetée, la Grenouille rousse ou agile... l'ensemble des ces espèces sont protégées en France, à un degré plus ou moins élevé.

Trois reptiles ont été observés à de nombreuses reprises sur le ban communal de Dry, ces trois lézards sont protégés en France et sont inscrits à l'annexe IV de la Directive Habitats :

- le **Lézard vert** (*Lacerta viridis*) : il est présent dans et à proximité d'une végétation buissonneuse bien exposée au soleil comme les bois clairs, les haies et lisières, les bords de champs, les talus ou les ronciers. Il se nourrit d'insectes, de larves, d'araignées et de vers de terre.
- le **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*) : il fréquente les mêmes biotopes que le Lézard vert. Il se nourrit de cloportes, de vers de terre, d'araignées et d'insectes en tout genre.

Il est aussi probable que le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est aussi présent sur la commune de Dry, notamment dans les zones urbanisées où il occupe principalement les fissures des vieux murs. Ce Lézard est aussi protégé en France.



Têtards de Crapaud commun



Lézard des souches

2.5.4. Insectes

Seuls les Odonates et les Lépidoptères ont fait l'objet d'une prospection spécifique.

Neuf espèces de Lépidoptères ont été observées sur le ban communal de Dry. On peut citer le Fadet commun, l'Amaryllyis, le Grand Nacré ou encore le Demi-deuil.

Une espèce protégée a été observée, l'**Écaille chinée** (*Euplagia quadripunctaria*). Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Ce papillon fréquente une grande variété de milieux, humides à secs :

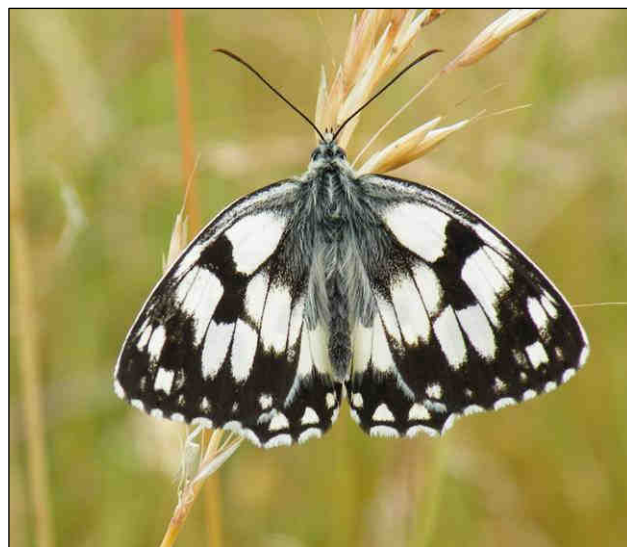
milieux anthropisés (excepté les zones de monocultures), les zones peu ombragées, les friches, les jardins, les coteaux ensoleillés, les allées forestières... Il a été observé sur le chemin en limite communale avec Cléry-Saint-André, le long du bois de Brosse.

Deux espèces déterminantes ZNIEFF de la région Centre ont été inventoriées :

- Le **Tabac d'Espagne** (*Argynnis paphia*) est une espèce qui fréquente les lisières, les allées et clairières forestières fleuries, mais aussi les prairies bocagères. Il butine principalement les ronces et chardons. Ce papillon a été observé dans la pelouse sèche qui borde la RD 135.
- Le **Flambé** (*Iphiclides podalirius*) fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts, avec une préférence pour les versants secs parsemés de buissons. Ce papillon a été observé de nombreuses, principalement dans la partie Ouest de la commune



Tabac d'Espagne



Demi-deuil

Sept espèces d'Odonates ont été observées à Dry, mais aucune n'est protégée. On peut citer le Leste verdoyant des Vestales, l'Agrion à larges pattes, le Sympétrum rouge sang, ou l'Agrion porte-coupe. Elles s'observent à proximité de points d'eau courants ou non tels que ruisseaux, mares, étangs, bords de Loire...



Sympétrum rouge sang



Leste fiancé

3. EVALUATION DE L'INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1. Le Clos du Huchet

La zone d'extension située au lieu-dit du "Clos du Huchet" est localisée dans la partie nord du tissu urbain. Elle recouvre une surface de 1,02 ha et est entourée par des habitations et de jardins. Ce secteur est classé en zone 1NA du POS, ce qui correspond à une zone d'urbanisation future à vocation d'habitat. Dans le nouveau PLU, elle sera classée en zone 1AU, ce qui correspond à une zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat.



Prairie de fauche



Vue aérienne de la zone d'extension du Clos du Huchet

Tableau 1 : Habitats biologiques de la zone d'extension du "Clos du Huchet"

Code CORINE Biotopes	Habitats	Surface (en ha)	Surface (en %)
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	0,02 ha	1,97 %
38.1	Pâturage mésophile	0,29 ha	28,43 %
38.2	Prairie à fourrage des plaines	0,55 ha	53,92 %
85.31	Jardin	0,12 ha	11,76 %
85.32	Potager	0,04 ha	3,92 %

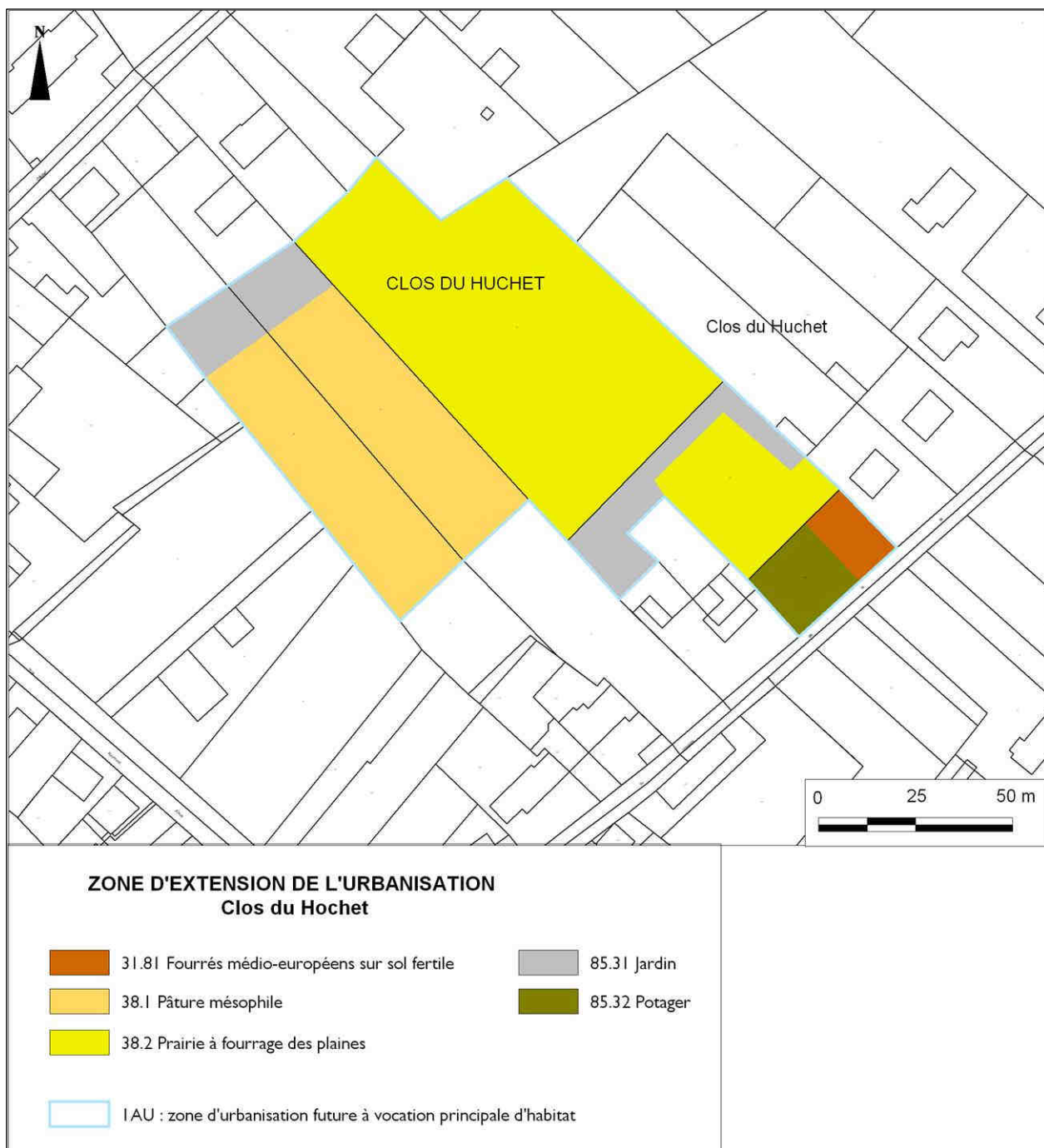
La prairie de fauche a fait l'objet d'un inventaire floristique. On y trouve entre autres la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), l'Amourette (*Briza media*), l'Oseille commune (*Rumex acetosa*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), la Carotte sauvage (*Daucus carotta*), la Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Centaurée noire (*Centaurea jacea ssp. nigra*) ou encore la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*). Aucune espèce végétale protégée n'a été inventoriée.

Le cortège avifaunistique est peu diversifié. On y trouve exclusivement des oiseaux de villes et villages, tels que le Pigeon ramier, le Merle noir ou le Moineau domestique. Cependant, parmi ces oiseaux, bien que très communs, certains sont protégés par un arrêté ministériel. On peut citer le Pinson des arbres ou encore la Mésange charbonnière.

Quelques Lépidoptères ont été observés, comme le Demi-deuil ou le Myrtil. Ces papillons sont très communs et ne sont pas protégés.

Enjeux :

- présence d'oiseaux communs protégés en France (art. 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009)
- destruction d'habitats d'espèces animales et végétales

→ Enjeux environnementaux faibles

3.2. La Veronnerie

La zone d'extension située au lieu-dit de la "Veronnerie" est localisée dans la partie nord du tissu urbain. Elle recouvre une surface de 2,67 ha et est entourée par des habitations et jardins. Ce secteur est classé en zone 1NA du POS ce qui correspond à une zone d'urbanisation future à vocation d'habitat. Dans le nouveau PLU, elle sera classée en zone 2 AU, c'est-à-dire en zone d'urbanisation future à long terme après modification du PLU.



Culture et verger de la zone d'extension de la "Veronnerie"



Vue aérienne de la ZE de la "Veronnerie"

Tableau 2 : Habitats biologiques de la zone d'extension de la "Veronnerie"

Code CORINE Biotopes	Habitats	Surface (en ha)	Surface (en %)
31.8D	Jardin en friche	0,08 ha	3 %
38.2	Prairie à fourrage des plaines	0,24 ha	8,99 %
82	Culture	2,15 ha	80,52 %
83.15	Verger	0,06 ha	2,25 %
87.1	Friche herbacée	0,14 ha	5,24 %

Cette zone d'extension est principalement représentée par un champ de céréales, les autres habitats occupent une place réduite.

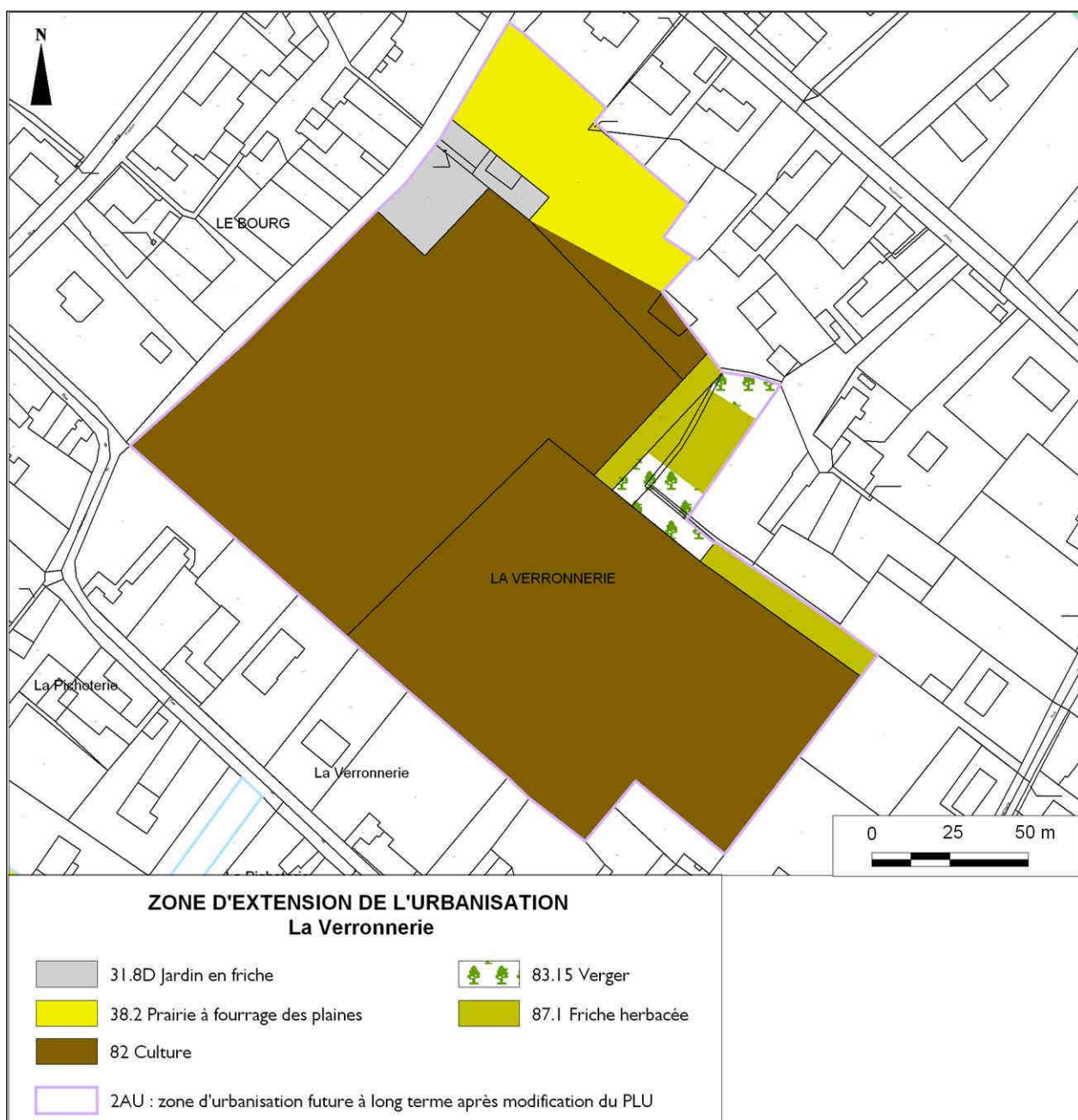
Aucun inventaire floristique n'a été réalisé sur ce secteur, les prairies étant fauchées.

Le cortège avifaunistique est peu diversifié, avec un total de 8 espèces différentes. Elles sont caractéristiques des zones urbanisées. On y retrouve le Moineau domestique, le Merle noir, la Tourterelle turque, l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle des fenêtres, ou encore le Verdier d'Europe. Bien que communs, il faut néanmoins noter que la plupart de ces oiseaux sont protégés en France.

Enjeux :

- présence d'oiseaux communs protégés en France (art. 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009)
- destruction d'habitats d'espèces animales et végétales

→ Enjeux environnementaux faibles



3.3. La Grange

La zone d'extension située au lieu-dit de la "Veronnerie" est localisée dans la partie nord du tissu urbain. Elle recouvre une surface de 3,86 ha et est entourée principalement par des habitations et jardins, mais aussi par une culture au Sud-est. Ce secteur est classé en zone 1NA du POS, ce qui correspond à une zone d'urbanisation future à vocation d'habitat. Dans le nouveau PLU, elle sera classée en une zone 1AU, ce qui correspond à une zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat.



Arbre remarquable



Vue aérienne de la zone d'extension de la "Grange"

Tableau 3 : Habitats biologiques de la zone d'extension de la "Grange"

Code CORINE Biotopes	Habitats	Surface (en ha)	Surface (en %)
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	0,27 ha	6,99 %
38.1	Pâturage mésophile	0,68 ha	17,62 %
31.81 x 38.1	Fourrés médio-européens sur sol fertile x Pâturage mésophile	0,23 ha	5,96 %
38.2	Prairie à fourrage des plaines	0,62 ha	16,06 %
82	Culture	0,04 ha	1,04 %
85.31	Jardin	0,74 ha	19,17 %
86.2	Habitation	0,09 ha	2,33 %
87.1	Friche herbacée	0,84 ha	21,76 %
/	Chemin	0,35 ha	9,07 %

Ce secteur est surtout représenté par des prairies de fauche et pâtures, des friches herbacées et des friches arbustives.

Plusieurs inventaires floristiques ont été réalisés sur ce secteur. Le premier concerne un pré pâturé par des chevaux. On y retrouve le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), l'Ail des vignes (*Allium vineale*), le Gaillardet vrai (*Galium verum*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) ou encore la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*).

Le deuxième relevé a été effectué dans une friche herbacée. On peut y observer entre autres le Séneçon jacobée (*Senecio jacobea*), l'Oseille commune (*Rumex acetosa*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Cirse commun (*Cirsium vulgare*), la Carotte sauvage (*Daucus carotta*) ou encore la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*).

Enfin, le troisième relevé à lui aussi été réalisé dans une autre friche herbacée. On y trouve le Fromental (*Arrhenatherum eliatum*), la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), la Crételle commune (*Cynosurus cristatus*), la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), l'Oeillet velu (*Dianthus armeria*) ou encore le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*).

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée.

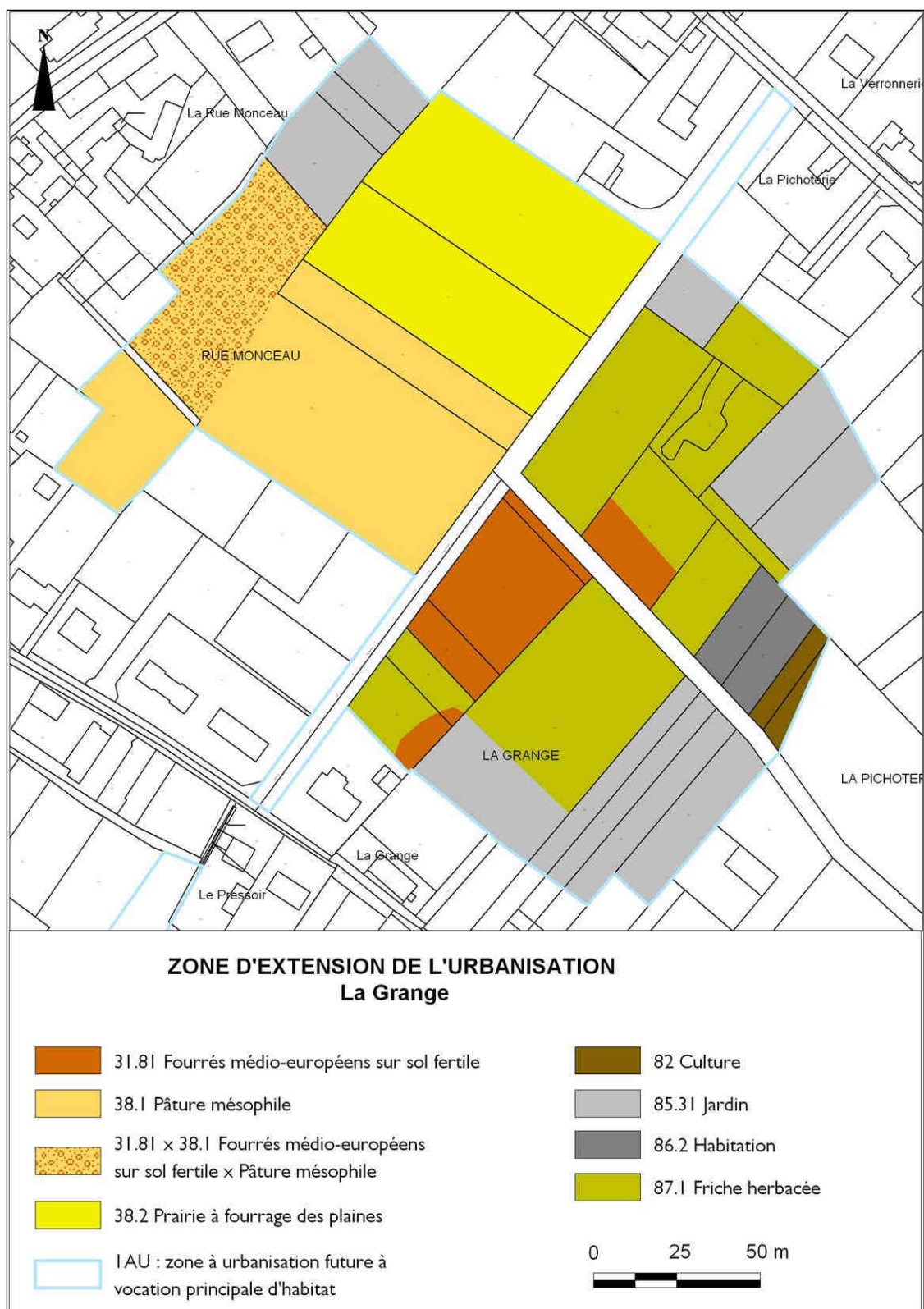
Il faut noter la présence d'un grand Saule blanc (*Salix alba*). Il serait bon de la classer en arbre remarquable.

Le cortège avifaunistique est plus diversifié que celui des précédentes zones d'extension. Ceci est du principalement à la présence de friche arbustive, habitat non présent précédemment. On peut y observer la Fauvette à tête noire, la Rousserolle effarvate, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Pinson des arbres, l'Étourneau sansonnet ou encore la Mésange charbonnière. Bien que communs, certains de ces oiseaux sont protégés en France.

Enjeux :

- présence d'oiseaux communs protégés en France (art. 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009)
- destruction d'habitats d'espèces animales et végétales

➔ Enjeux environnementaux faibles



3.4. La Métairie et Rue de la Potasserie

Les zones d'extension situées aux lieux-dits de la "Métairie" (ZE Métairie 1 et ZE Métairie 2) et "Rue de la Potasserie" sont localisées au Sud-Est de la zone d'extension de la "Grange". Elles recouvrent respectivement 1,75 ha, 4,69 ha et 0,85 ha et sont entourées par des habitations, une culture, et des friches herbacées et arbustives. La totalité des ZE sont situées en zone NC au POS, ce qui correspond à une zone agricole. La ZE Métairie 1 sera classée dans le PLU en zone AUe, ce qui correspond à une zone d'extension future à vocation d'équipement collectif. La ZE Métairie 2 sera classée en zone NL, c'est-à-dire en zone naturelle à vocation d'activités de loisirs. Enfin, la rue de la Potasserie intégrera la zone UB située en limite nord-ouest. Ce zonage correspond à une extension de l'urbanisation (lotissements).



Mosaïque de friches arbustives et herbacées



Vue aérienne des ZE de la "Métairie" et de la "Rue de la Potasserie"

Tableau 4 : Habitats biologiques des zones d'extension de la "Métairie" et de la "Rue de la Potasserie"

Code CORINE Biotopes	Habitats	La "Métairie 1"		La "Métairie 2"		"Rue de la Potasserie"	
		Surface (en ha)	Surface (en %)	Surface (en ha)	Surface (en %)	Surface (en ha)	Surface (en %)
31.81 x 87.1	Fourrés médio-européens sur sol fertile x Friche herbacée	1,16 ha	66,29 %	4,01 ha	85,5 %	0,29 ha	34,12 %
83.15	Verger	/	/	/	/	0,09 ha	10,59 %
87.1	Friche herbacée	0,37 ha	21,14 %	0,63 ha	13,43 %	0,44 ha	51,76 %
/	Chemin et route	0,22 ha	12,57 %	0,05 ha	1,07 %	0,03 ha	3,53 %

La "Métairie" :

Représentée par deux habitats naturels, une friche herbacée et une mosaïque de friches herbacées et arbustives, les ZE de la "Métairie" sont localisées à l'emplacement d'anciens vergers, aujourd'hui abandonnés. On y trouve le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Fromental (*Arrhenatherum eliatum*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Potentille rampante (*Potentilla repens*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), l'Églantier (*Rosa canina*), la Carotte sauvage (*Daucus carotta*) ou encore des ronces (*Rubus* sp.). On peut encore y observer quelques arbres fruitiers.

Le cortège avifaunistique est assez varié. On peut y observer à la fois des espèces liées aux zones urbanisées tels que le Moineau domestique et la Tourterelle turque, mais aussi des oiseaux caractéristiques de ces milieux buissonneux comme le Tarier pâtre, le Bruant jaune ou la Linotte mélodieuse, mais aussi quelques espèces de milieux ouverts comme l'Alouette des champs et le Rouge-queue noir. La mosaïque de friches arbustives et herbacées représente un lieu attrayant pour les oiseaux où ceux-ci y trouvent de nombreux avantages (nourriture, lieu de nidification, abris, ...).

Il faut noter que la plupart des oiseaux communs sont protégés en France.

Le Lièvre d'Europe et le Lapin de garenne ont été observés à plusieurs reprises sur ce site. Ces Mammifères ne sont pas protégés en France.

“Rue de la Potasserie” :

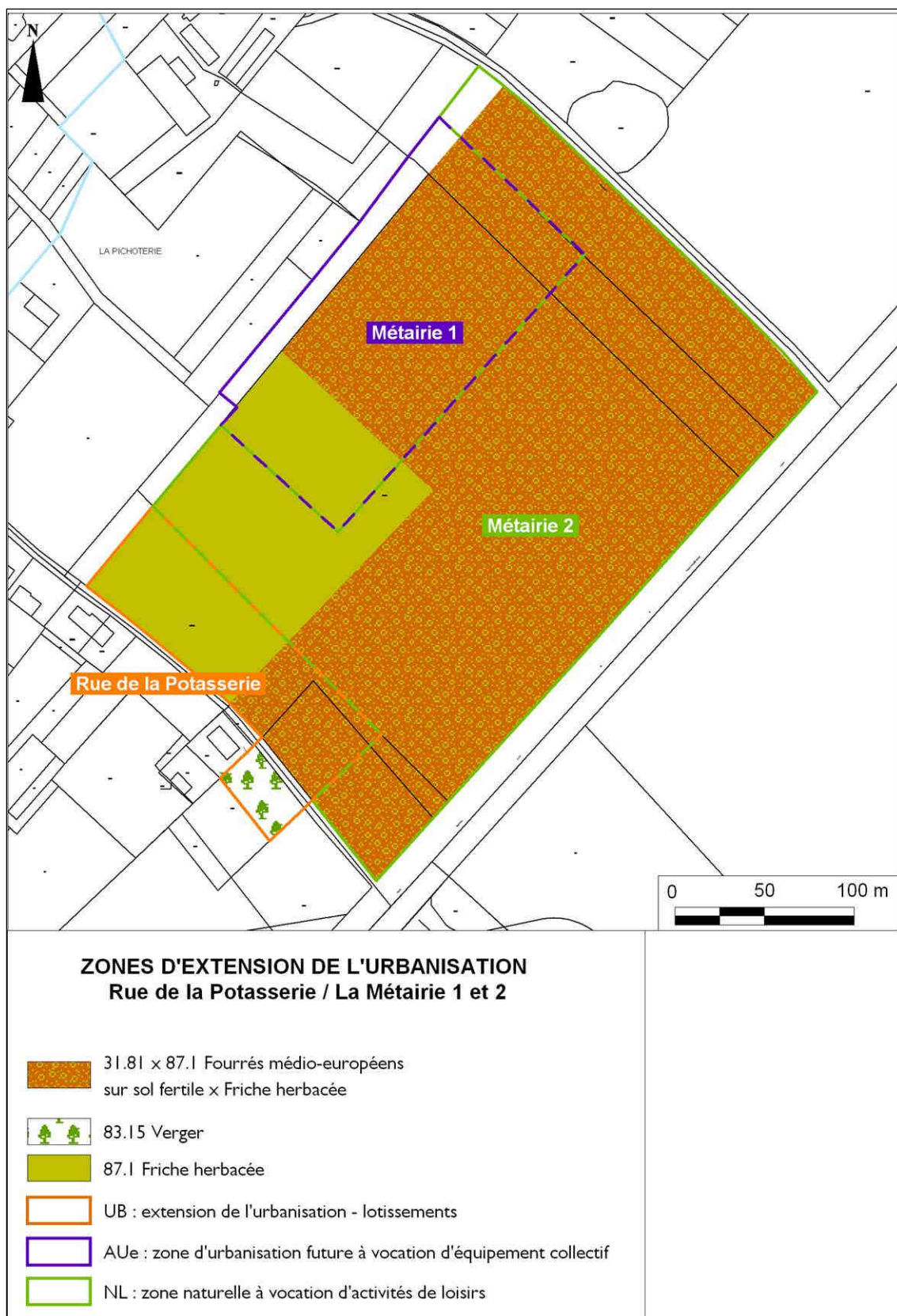
On y retrouve dans cette ZE les mêmes habitats que précédemment, mais avec un verger en supplément. La friche herbacée étant fauchée lors des prospections, aucun inventaire n'a pu être réalisé. On suppose néanmoins que les espèces présentes dans ces milieux sont globalement identiques à celles observées dans les autres zones d'extension, dans les mêmes types d'habitats.

Le cortège avifaunistique est identique à celui observé dans les ZE de la “Métairie”. Le Lièvre d'Europe et le Lapin de garenne y ont aussi été vus.

Enjeux :

- présence de nombreux oiseaux communs protégés en France (art. 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009)
- destruction d'habitats d'espèces animales et végétales

➔ Enjeux environnementaux moyens

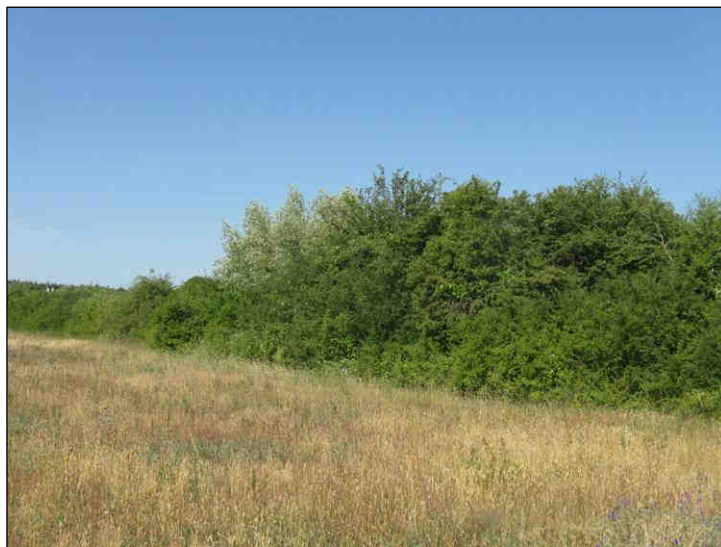


3.5. Le Haut Midi et le Prieuré/Paradis

Les zones d'extension situées aux lieux-dits du "Haut Midi" et du "Prieuré / Paradis" sont localisées dans la partie sud du village. Elles recouvrent respectivement 3,75 ha et 2,45 ha et sont principalement entourées par des habitations. On retrouve au Sud-Est une friche herbacée et des jardins. Une partie de la ZE du "Haut Midi" est située en zone 1NA au POS, ce qui correspond à une zone d'urbanisation future à vocation d'habitat. L'autre partie est située en zone 2 NA au POS, ce qui correspond à une zone d'urbanisation future après modification du POS ou ZAC. La totalité de la ZE du "Prieuré/ Paradis" est elle aussi localisée en zone 1NA. Dans le nouveau PLU, le "Haut Midi" est classé en zone 1AU ce qui correspond à une zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat. Le "Prieuré/ Paradis" est classé au PLU en zone 2AU, ce qui correspond à une zone d'urbanisation future à long terme après modification du PLU.



Friche arbustive de la ZE du "Haut Midi"



Friches herbacée et arbustive de la ZE du "Prieuré / Paradis"



Vue aérienne des ZE du "Haut Midi" et du "Prieuré / Paradis"

Tableau 5 : Habitats biologiques des zones d'extension du "Haut Midi" et du "Prieuré / Paradis"

Code CORINE Biotopes	Habitats	Le "Haut Midi"		Le "Prieuré / Paradis"	
		Surface (en ha)	Surface (en %)	Surface (en ha)	Surface (en %)
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	0,04 ha	1,07 %	1,46 ha	59,59 %
31.81 x 87.1	Fourrés médio-européens sur sol fertile x Friche herbacée	0,57 ha	15,20 %	0,33 ha	13,47 %
31.8D	Verger en friche	0,21 ha	5,60 %	/	/
38.1	Pâturage mésophile	0,62 ha	16,53 %	0,02 ha	0,82 %
38.2	Prairie à fourrage des plaines	0,85 ha	22,67 %	0,01 ha	0,41 %
44.1	Saulaie	/	/	0,04 ha	1,63 %
82	Culture	0,15 ha	4 %	/	/
83.15	Verger	0,08 ha	2,13 %	/	/
84.42	Dépôt de déchets	0,09 ha	2,40 %	/	/
85.31	Jardin	0,5 ha	13,33 %	0,24 ha	9,80 %
87.1	Friche herbacée	0,15 ha	4 %	0,2 ha	8,16 %
/	Chemin	0,49 ha	13,07 %	0,15 ha	6,12 %

Le "Haut Midi" :

Cette zone d'extension est constituée d'une diversité d'habitats assez grande. En effet, on peut y observer 11 habitats distincts. Les plus présents sont les prairies de fauche, et les mosaïques de friches herbacées et arbustives. Un inventaire dans une friche herbacée montre la présence du Fromental (*Arrhenatherum elatius*), de la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), du Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), du Prunellier (*Prunus spinosa*), de la Vesce cultivée (*Vicia sativa*) ou encore de la Centaurée jaccée (*Centaurea jacea* ssp. *jacea*). Dans la mosaïque de friches herbacées et arbustive à proximité, on retrouve à peu près les mêmes espèces, mais avec la présence de ronces (*Rubus* sp.) et de Prunellier (*Prunus spinosa*) en plus grands nombres, ainsi que du Bouleau (*Betula pendula*).

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée.

De part la diversité des habitats, le cortège avifaunistique est assez important. On dénombre la présence de 21 espèces d'oiseaux dont la plupart sont protégées. On peut citer le Pouillot véloce, le Rossignol philomèle, la Fauvette des jardins, le Martinet noir, le Mésange bleue, le Bruant zizi ou encore le Chardonneret élégant.

Le Prieuré / Le Paradis :

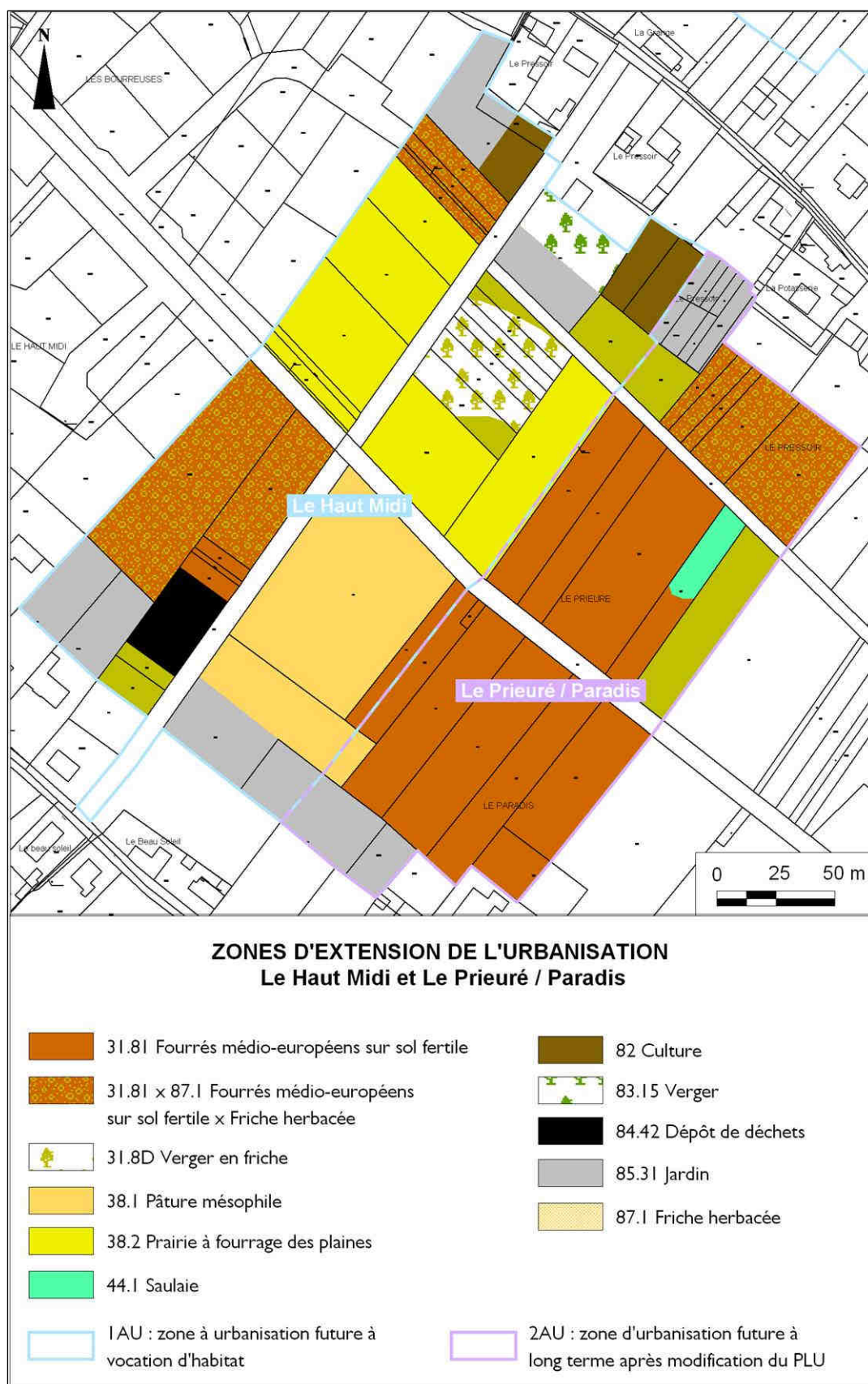
Ici aussi, la diversité d'habitat est assez importante, mais on note surtout une prédominance de friches arbustives à des stades plus ou moins âgés, ainsi que de friches herbacées.

Ces milieux ne présentent pas d'intérêts floristiques particuliers, mais sont beaucoup plus importants du point de vue faunistique, notamment pour les oiseaux et les insectes (surtout Orthoptères). Les buissons et les arbres accueillent une grande diversité d'oiseaux qui s'en servent comme lieu de reproduction et comme abris. Ils vont se nourrir en particulier dans les espaces ouverts à proximité tels que prairies de fauche ou friches herbacées. La présence de nombreux Orthoptères dans ces milieux n'est que favorable aux oiseaux qui s'en nourrissent.

Enjeux :

- présence de nombreux oiseaux communs protégés en France (art. 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009)
- destruction d'habitats d'espèces animales et végétales

→ Enjeux environnementaux moyens



3.6. L'Épinay

Les deux zones d'extension de l'«Épinay 1» et l'«Épinay 2» situées au lieu-dit de l'«Épinay» sont localisées au Sud du tissu urbain. Elles recouvrent respectivement une surface de 7,19 ha et 4,53 ha. Elles sont entourées au Nord par des habitations et par la zone d'activités intercommunale de la Métairie, et au Sud par le bois du Bouchet. Ce secteur est situé en zone NC au POS, ce qui correspond à une zone agricole. Dans le nouveau PLU, l'«Épinay 1» sera classé en une zone 1AU, c'est-à-dire en zone d'urbanisation future à vocation d'activités. L'«Épinay 2» sera classé en zone 2AU, ce qui correspond à une zone d'urbanisation future à vocation d'activité après modification du PLU.



Vue aérienne de la ZE de l'«Épinay»



Prairie pâturée

Tableau 6 : Habitats biologiques de la ZE de l'“Épinay”

Code CORINE Biotopes	Habitats	L'Épinay 1		L'Épinay 2	
		Surface (en ha)	Surface (en %)	Surface (en ha)	Surface (en %)
31.81 x 87.1	Fourrés médio-européens sur sol fertile x Friche herbacée	/	/	0,82 ha	18,1 %
38.1	Pâturage mésophile	1,69 ha	23,5 %	1,25 ha	27,59 %
38.2	Prairie à fourrage des plaines	1,85 ha	25,73 %	/	/
41.2	Chênaie	/	/	0,26 ha	5,74 %
82	Culture	3,5 ha	48,68 %	1,78 ha	39,29 %
87.1	Friche herbacée	/	/	0,42 ha	9,28 %
/	Chemin	0,15 ha	2,09 %	/	/

La ZE de l'“Épinay 1” est en grande partie constituée de cultures et de prairies pâturées par des ânes. On y trouve cependant, une grande prairie de fauche. Celle-ci est composée de Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), de Potentille rampante (*Potentilla repens*), de Séneçon jacobée (*Senecio jacobea*), de Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*), de Trèfle des champs (*Trifolium arvense*), de Potentille argentée (*Potentilla argentea*) ou encore de Jasione des montagnes (*Jasione montana*).

Les pâtures des ânes ont une plus faible diversité, on y trouve l'Oseille commune (*Rumex acetosa*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Centaurée noire (*Centaurea jacea* ssp. *nigra*) ou encore le Gaillet vrai (*Galium verum*).

Le secteur de l'“Épinay 2” accueille une petite chênaie entourée d'un pré. On peut y observer le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), la Ficaire fausse renoncule (*Ranunculus ficaria*), le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*) ou encore le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*). On note la présence de nombreux Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), espèce invasive. Une culture, une jachère et une friche herbacée partiellement colonisée par des arbustes sont aussi présentes dans cette ZE.

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée.

On retrouve dans ce secteur un cortège d'oiseaux typique des milieux ouverts, tels que l'Alouette des champs, la Buse variable, le Pigeon ramier, l'Hirondelle des fenêtres ou encore le Chardonneret élégant. Vers la zone boisée, ce sont plus des espèces forestières que l'on retrouve comme le Pinson des arbres, la Fauvette à tête noire ou la Grive musicienne.

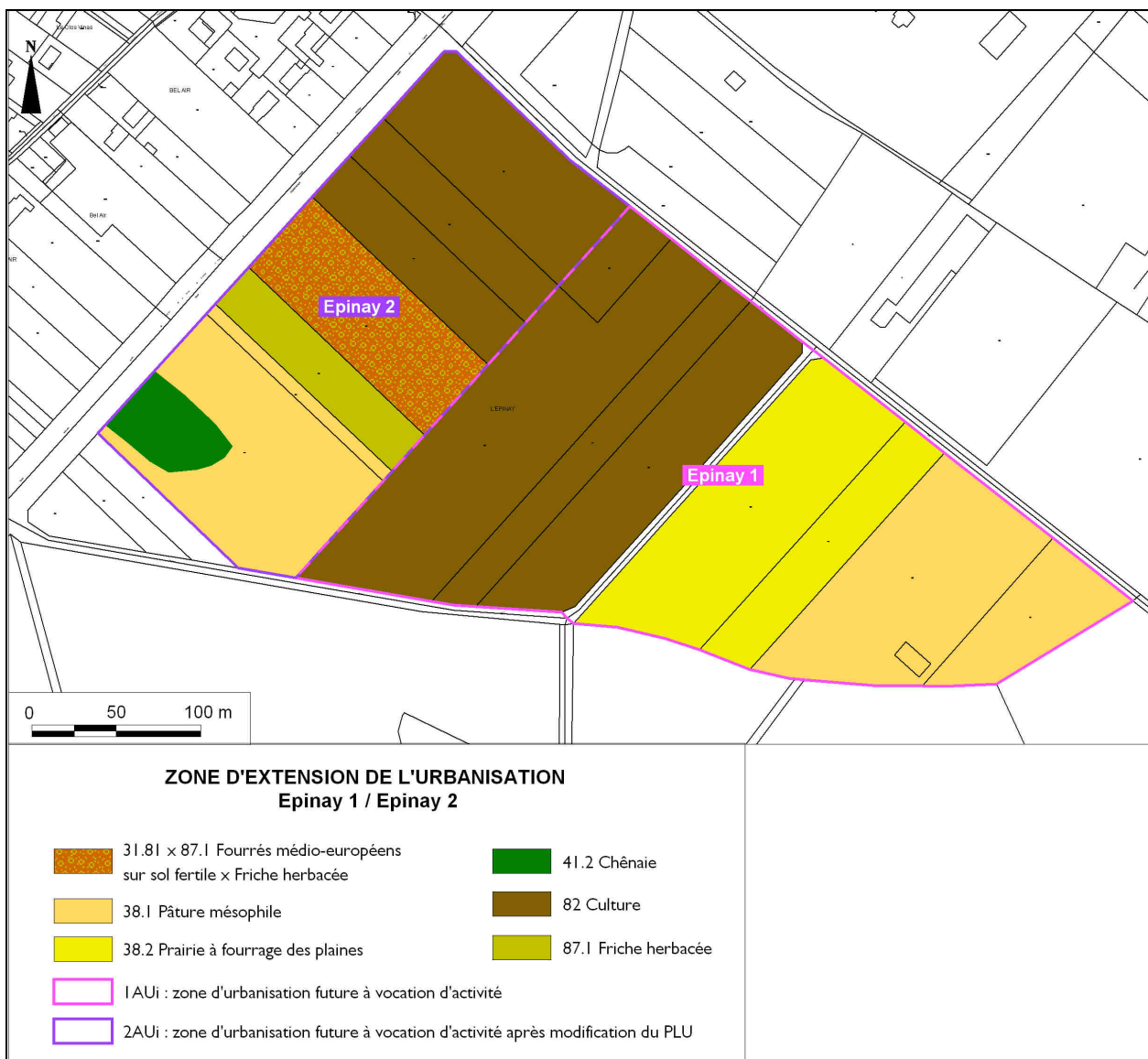
La plupart de ces oiseaux, bien que communs, sont protégés en France.

Deux espèces de lézards ont été observées dans ce secteur : le Lézard vert et le Lézard des souches. Ils sont tous les deux protégés au niveau national et au niveau communautaire (Annexe IV de la Directive Habitats).

Enjeux :

- présence d'oiseaux communs protégés en France (art. 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009)
- présence de deux Lézards protégés en France (art. 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007) et au niveau communautaire (annexe IV de la DFFH)
- destruction d'habitats d'espèces animales et végétales

→ Enjeux environnementaux moyens



3.7. Le "bois de la Brosse"

Le secteur situé à proximité du bois de la Brosse et qui l'englobe en partie, se trouve en limite communale avec la commune de Cléry-Saint-André. Il recouvre une surface de 17,9 ha. Il est entouré au Nord par la zone d'activités de Cléry-Saint-André, par des cultures au Sud et à l'Ouest et par des pâtures à l'Est. Ce secteur est situé en zone 2NAi au POS, ce qui correspond à une zone d'urbanisation future à vocation d'activités après modification du POS. Dans le nouveau PLU, il est retiré des zone à urbaniser, et est classé en zone N. Cela correspond "aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels" (article R. 123-8 du code de l'urbanisme).



Chênaie



Mosaïque de friches herbacée et arbustive



Vue aérienne de l'ancienne ZE du "Bois de la Brosse"

Tableau 7 : Habitats biologiques de l'ancienne ZE du "Bois de la Brosse"

Code CORINE Biotopes	Habitats	Surface (en ha)	Surface (en %)
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	1,99 ha	11,12 %
31.81 x 87.1	Fourrés médio-européens sur sol fertile x Friche herbacée	3,27 ha	18,27 %
31.8D	Broussailles forestières décidues	0,18 ha	1,01 %
41.2	Chênaie	6,99 ha	39,05 %
41.B	Bois de bouleaux	0,65 ha	3,63 %
82	Culture	4 ha	22,35 %
83.321	Plantation de peupliers	0,82 ha	4,56 %

Une bonne partie de la zone est représentée par une Chênaie et des cultures de maïs, mais on retrouve aussi une forte présence de friches herbacées et de friches arbustives.

La Chênaie est gérée en futaie, on y trouve bien entendu le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), mais aussi le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*), le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*), le Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), le Seau de Salomon multiflore (*Polygonum multiflorum*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), ou encore la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).

Les mosaïques de friches herbacées et arbustives sont très diversifiées, elles hébergent des secteurs plus ou moins secs ou humides. On peut y observer le Brome dressé (*Bromus erectus*), le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), la Petite centaurée (*Centaurea erythraea*), la Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*) ou encore l'Épilobe ciliée (*Epilobium ciliatum*).

Avec la présence du bois de Brosse et de la mosaïque d'habitats, le cortège avifaunistique est assez diversifié. On retrouve dans les bois le Pic épeiche et le Pic vert, avantagés par la présence de nombreux bois morts, le Troglodyte mignon, les Mésanges bleue, nonnette et charbonnière, le Rougegorge familier ou encore la Sittelle torchepot. Dans les zones plus ouvertes, la Linotte mélodieuse, la Buse, la Perdrix rouge, le Pouillot fitis, l'Hypolaïs polyglotte ou encore le Pouillot véloce sont présents.

De nombreux oiseaux présents dans cette zone sont protégés en France.

Plusieurs Lépidoptères ont été observés, on peut noter la présence de l'Amaryllis, du Satyre ou encore de la Belle-dame. Ces papillons ne sont pas protégés. Cependant, l'Écaille chinée, espèce de l'annexe II de la Directive Habitats, a été observée sur le chemin agricole en limite communale avec Cléry.

Le Lézard des souches et le Lézard vert ont été vus sur le chemin en limite communale avec Cléry-Saint-André, mais aussi à de nombreuses reprises dans les mosaïques de friches herbacées et arbustives. Outre leur protection nationale, ces deux lézards sont inscrits à l'annexe IV de la Directive Habitats.

Enfin de nombreux mammifères sont présents dans ce secteur. Le Chevreuil, le Cerf élaphe, le Lapin de Garenne et le Lièvre d'Europe ont été observés.

Enjeux :

- présence d'oiseaux communs protégés en France (art. 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009)
- présence de deux Lézards protégés en France (art. 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007) et au niveau communautaire (annexe IV de la DFFH)
- présence de l'Écaille chinée qui est protégée au niveau communautaire (annexe II de la DFFH)
- destruction d'habitats d'espèces animales et végétales

→ Enjeux environnementaux forts

Le projet de PLU a une incidence positive sur les habitats naturels et les espèces en ce qui concerne ce secteur, puisque l'urbanisation n'y sera plus possible, alors que c'était le cas au document précédent (POS).



4. INCIDENCES NATURA 2000

Quatre sites Natura 2000 se situent à proximité des zones d'extension :

- la ZSC « La vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » est située à environ 1,5 km au Nord-Ouest
- la ZSC « Nord-Ouest Sologne » est située à environ 1,5 km au Sud
- la ZSC « Sologne » est située à environ 4 km au Sud
- la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret » est située à environ 2 km au Nord-Ouest.

Sites Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire (* et prioritaire)	Espèces d'intérêt communautaire	
ZSC "La vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire"	Tapis de Characées Boires, gours et mares eutrophes Radeaux de Renoncules flottantes Berges vaseuses avec végétations du <i>Bidention</i> p.p. et du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. Gazons amphibies des berges vaseuses Pelouses à Corynéphore sur sables* Pelouses à Fétuque à longues feuilles et Armoise champêtre Mégaphorbiaies Saulaies-peupleraies arborescentes* Chênaie-ormeaie-frênaie des bords de Loire	Insectes : Gomphe serpentín Grand capricorne Lucane cerf-volant Poissons : Bouvière Chabot Grande Alose Lamproie marine Lamproie de Planer Loche de rivière Saumon atlantique	Amphibiens : Triton crêté Mammifères : Castor d'Europe Loutre d'Europe Barbastelle Grand Murin Grand Rhinolophe Vespertilion à oreilles échancrées Petit Rhinolophe
ZSC "Nord-Ouest Sologne"	Dunes intérieures à pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> Eaux oligotrophes très peu minéralisées des prairies sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>) Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> Landes sèches européennes Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> Chênaie galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Mammifères Petit rhinolophe Grand rhinolophe Murin à oreilles échancrées Grand murin Amphibiens : Triton crêté Invertébrés : Grand capricorne Lucane cerf-volant Pique-prune	
ZSC "Sologne"	Dunes intérieures à pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>) Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> Landes sèches européennes Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Mammifères : Barbastelle commune Petit rhinolophe Murin à oreilles échancrées Grand rhinolophe Petit rhinolophe Castor d'Europe Poissons : Bouvière Amphibiens : Triton crêté	

Sites Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire (* et prioritaire)	Espèces d'intérêt communautaire
ZSC "Sologne"	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) Tourbières hautes actives Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle Tourbières de transition et tremblantes Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> Tourbières boisées Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Invertébrés : Écrevisse à pattes blanches Écaille chinée Grand capricorne Agrion de Mercure Laineuse du prunellier Damier de la succise Gomphe à cercoïdes fourchus Leucorrhine à gros thorax Lucane cerf-volant Cuivré des marais Gomphe serpent Cordulie à corps fin
ZPS "Vallée de la Loire du Loiret"		Aigrette garzette Alouette lulu Avocette élégante Balbuzard pêcheur Barge rousse Bihoreau gris Bondrée apivore Busard Saint-Martin Chevalier sylvain Cigogne blanche Combattant varié Échasse blanche Gorgebleue à miroir Grande Aigrette Guifette moustac Guifette noire Harle piette Martin-pêcheur d'Europe Milan noir Mouette mélanocéphale Oedicnème criard Pic noir Pie-grièche Écorcheur Pluvier doré Sterne naine Sterne pierregarin

Aucun de ces habitats et de ces espèces d'intérêt communautaire n'est présent dans les zones d'extension. Les habitats de ces espèces n'ont pas non plus été observés sur les zones d'urbanisation future. Vu la distance qui sépare les zones d'extension des sites Natura 2000 (plus d'un kilomètre dans tous les cas, parfois beaucoup plus), l'aménagement de ces zones n'aura pas d'incidence sur l'état de conservation de ces habitats et ces espèces.

Aucune incidence au titre de Natura 2000 n'est présente.

5. MESURES POUR EVITER, REDUIRE ET/OU COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

5.1. Le "Clos du Huchet", la "Verronnerie" et la "Grange"

Rappel des enjeux environnementaux :

Les enjeux sont faibles, quelques oiseaux protégés communs fréquentent le site.

Mesures prises pour réduire les conséquences dommageables sur l'environnement :

Aucune mesure n'est nécessaire pour les zones de "la Verronnerie" et du "Clos du Huchet".

Afin de maintenir des milieux favorables à la faune dans la zone de "la Grange", il serait intéressant de préserver le grand Saule blanc.

5.2. La "Métairie" et la "Rue de la Potasserie"

Rappel des enjeux environnementaux :

Les enjeux sont moyens, de nombreux oiseaux protégés communs fréquentent le site.

Mesures prises pour réduire les conséquences dommageables sur l'environnement :

Le secteur entourant le futur équipement culturel ne fera l'objet que d'aménagements paysagers et pourra être adapté à l'accueil de l'avifaune :

- Conserver une mosaïque de milieux herbacés et arbustifs,
- Assurer une gestion différenciée, compatible avec le maintien de la biodiversité,
- Maintenir des îlots arbustifs denses, susceptibles de servir de sites de nidification pour les espèces sensibles au dérangement,
- Prévoir une trame verte pour assurer des connections Est-Ouest et Nord-Sud utilisables par la petite faune.

5.3. Le "Haut Midi" et le "Prieuré/Paradis"

Rappel des enjeux environnementaux :

Les enjeux sont moyens, de nombreux oiseaux protégés communs fréquentent le site.

Mesures prises pour réduire les conséquences dommageables sur l'environnement :

Aucune mesure n'est nécessaire.

5.4. L'Épinay

Rappel des enjeux environnementaux :

Les enjeux sont moyens, de nombreux oiseaux protégés communs fréquentent le site, ainsi que deux lézards d'intérêt communautaire.

Mesures prises pour réduire les conséquences dommageables sur l'environnement :

Initialement, ce secteur englobait une partie boisée située à la pointe nord-ouest. Dans un souci de préserver cette pointe, elle a été retirée du secteur à urbaniser.

Une bande naturelle herbacée en lisière de bois (si possible sans clôture) d'une dizaine de mètres de large sera préservée. Cette bande pourra être utilisée comme corridor biologique par la petite faune (reptiles,

petits mammifères, insectes...) et constituera également une zone refuge pour les espèces animales qui fréquentent actuellement les terrains prévus pour l'extension de l'urbanisation (notamment le Lézard vert, qui apprécie les lisières).

5.5. Le "bois de la Brosse"

Rappel des enjeux environnementaux :

Les enjeux sont forts, de nombreux oiseaux protégés communs fréquentent le site, ainsi que deux lézards d'intérêt communautaire. Il en est de même pour l'Écaille chinée. Le bois est un refuge pour la grande faune, tels que la Cerf élaphe et le Chevreuil.

Mesures prises pour éviter les conséquences dommageables sur l'environnement :

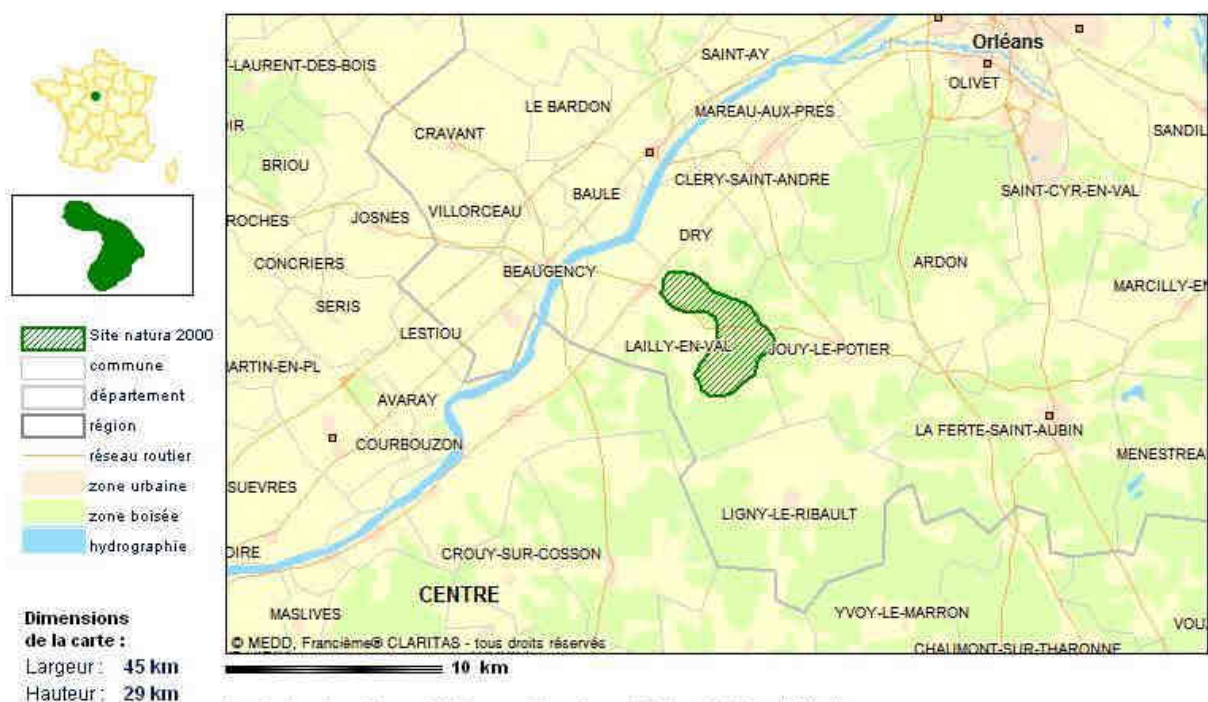
Dans un but de préserver un secteur à forts enjeux environnementaux, le secteur du "bois de la Brosse", initialement classé dans le POS en zone d'urbanisation future à vocation d'activités, a été enlevé des zones d'extension pour être classé en zone naturelle dans le PLU.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE I : FICHES DESCRIPTIVES DES SITES NATURA 2000.....	II
ANNEXE II : FICHE DESCRIPTIVE DE LA ZNIEFF	XIII
ANNEXE III : LISTE DES ESPECES VEGETALES	XVII
ANNEXE IV : LISTE DES ESPECES ANIMALES	XXV

ANNEXE I : FICHES DESCRIPTIVES DES SITES NATURA 2000

NORD-OUEST SOLOGNE



IDENTIFICATION

- **Appellation :** NORD-OUEST SOLOGNE
- **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- **Code :** FR2400556

Localisation

Afficher les infos ▼

- ★ **Région :** Centre
- ★ **Département :** Loiret
- ★ **Superficie :** 1337 ha
- ★ **Altitude minimale :** 90 m
- ★ **Altitude maximale :** 139 m
- ★ **Région biogéographique :** Atlantique

Vie du site

Afficher les infos ▼

- ★ **Mise à jour des données :** 01/2004
- ★ **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 04/2002
 La démarche Document d'objectifs (DOCOB) est entamée sur ce site. Pour en savoir plus, contacter la direction régionale de l'environnement (DIREN).

Description du site

Afficher les infos ▼

La chênaie à Chêne tauzin, en limite Nord-Est de son aire de répartition, est imbriquée avec la chênaie pédonculée et des chênaies bétulaies sur Molinie. Elle est accompagnée de l'Asphodèle blanc, également en limite d'aire de répartition et de la Bruyère à balais. Dans les clairières, on note la présence du Nard raide, de l'Ajonc nain et de la Pédiculaire des bois.

Les landes sèches comportent en particulier des étendues à Cladonies avec le petit Réséda, la Jasione des montagnes, le Mibora.

Les étangs sur substrats sableux et argilo-sableux comportent des roselières et des zones exondées souvent vastes. Quelques mares abritent des stations abondantes de Pilulaire.

On note la présence d'espèces animales (insectes, amphibiens et chiroptères) inscrites à l'annexe II de la directive Habitats dont le Triton crêté.

Les dépressions tourbeuses accueillent régulièrement l'Hottonie des marais et des Utriculaires.

Le site regroupe un ensemble d'habitats typiques de la Sologne du Nord et de l'Ouest. Il est situé pour moitié sur les terrasses de Loire et pour moitié sur des matériaux plus acides d'âge burdigalien. On observe :

- des boisements à Chêne tauzin dont les stations sont en limite Nord-Est de répartition ;
- des mares nombreuses pour partie oligotrophes, pour partie eutrophes, y compris des dépressions tourbeuses à Hottonie des marais (protégée sur le plan régional) ;
- divers types de landes sèches dont des formations à lichens sur sables secs ;
- des landes humides en particulier à Bruyère quaternée ;
- des boisements à Chêne pédonculé sur Molinie.

Composition du site :

Forêts caducifoliées	37 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	25 %
Forêts de résineux	15 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	14 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

Habitats naturels présents

Afficher les infos ▼

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	25 %	C
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	15 %	C
Landes sèches européennes	15 %	C
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	10 %	C
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	5 %	C
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletea uniflorae)	5 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1 %	C
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	1 %	C
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	1 %	C

Espèces végétales et animales présentes

Afficher les infos ▼

Amphibiens et reptiles

PR⁽²⁾Triton crêté (*Triturus cristatus*)

C

Invertébrés

PR⁽²⁾**Barbot (*Osmoderma eremita*)^{*}**

D

Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

D

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

C

Mammifères

PR⁽²⁾Grand Murin (*Myotis myotis*)

D

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

C

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

D

Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

C

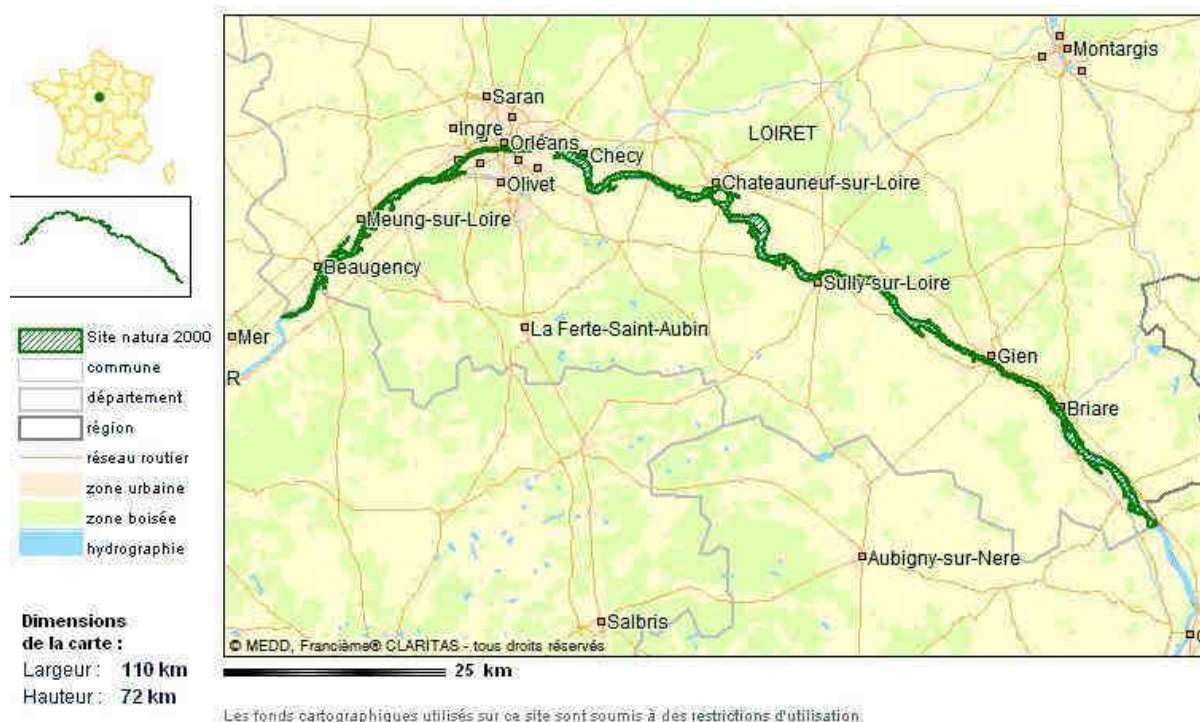
⁽¹⁾ Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

^{*} Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE-SUR-LOIRE



IDENTIFICATION

- **Appellation :** VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE-SUR-LOIRE
- **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- **Code :** FR2400528

Localisation

Afficher les infos ▼

- ★ **Région :** Centre
- ★ **Département :** Loiret
- ★ **Superficie :** 7120 ha
- ★ **Altitude minimale :** 80 m
- ★ **Altitude maximale :** 130 m
- ★ **Région biogéographique :** Atlantique

La surface de ce site intersecte les Zones de Protection Spéciale suivantes :

- FR2410001 VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER
- FR2410017 VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET
- FR2610004 Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuzy-sur-Loire

Vie du site

[Afficher les infos ▼](#)

★ **Mise à jour des données :** 01/2004

★ **Vie du site :**

Date de proposition comme SIC : 04/2002

La démarche Document d'objectifs (DOCOB) est entamée sur ce site. Pour en savoir plus, contacter la direction régionale de l'environnement (DIREN).

Description du site

[Afficher les infos ▼](#)

Bon état de conservation des milieux.

L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériens liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II.

Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.

Seule station connue dans le département du Loiret d'une fougère aquatique particulièrement rare : *Marsilea quadrifolia*.

Groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées (dont le *Nanocyperion* et le *Chenopodium rubri* avec 7 espèces de *Chénopodes*).

Présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin, de sites de pêche du Balbuzard pêcheur et du Héron bihoreau.

Reproduction du Milan noir et du Martin pêcheur.

La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Entre Berry et Puisaye, la Loire conserve encore de nombreux caractères de la Loire berrichonne (lit anastomosé, îles végétalisées).

Au delà, la vallée de la Loire présente 4 grands traits caractéristiques :

- large val cultivé ;
- méandres associés à des étendues fréquemment inondées ;
- lit largement occupé par de vastes grèves de sable et de galets (rares îles boisées) ;
- ripisylve limitée à quelques rares secteurs

Composition du site :

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	41 %
Forêts caducifoliées	15 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	8 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	7 %
Dunes, Plages de sables, Machair	5 %

Pelouses sèches, Steppes	5 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	4 %
Prairies améliorées	2 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %
Autres terres arables	1 %

Habitats naturels présents

Afficher les infos ▼

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	25 %	C
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	24 %	C
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	1 %	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	1 %	C
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	1 %	C
Pelouses calcaires de sables xériques*	1 %	B
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	1 %	C
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	1 %	C
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	1 %	C
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)(* sites d'orchidées remarquables)*	1 %	C

Espèces végétales et animales présentes

Afficher les infos ▼

Amphibiens et reptilesPR⁽²⁾Triton crêté (*Triturus cristatus*)

C

InvertébrésPR⁽²⁾Gomphe serpentín (*Ophiogomphus cecilia*)

C

Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

C

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

C

MammifèresPR⁽²⁾Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

D

Castor d'Europe (*Castor fiber*)

C

Grand Murin (*Myotis myotis*)

C

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

C

Loutre (*Lutra lutra*)

C

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

C

Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

C

PoissonsPR⁽²⁾Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*)

C

Chabot (*Cottus gobio*)

C

Grande Alose (*Alosa alosa*)

B

Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

D

Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

C

Loche de rivière (*Cobitis taenia*)

D

Saumon Atlantique (*Salmo salar*)

B

⁽¹⁾ Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

* **Habitats ou espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET



IDENTIFICATION

- **Appellation :** VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET
- **Statut :** Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- **Code :** FR2410017

Localisation

Afficher les infos ▼

- ★ **Région :** Centre
- ★ **Département :** Loiret
- ★ **Communes :** Baule, Beaugency, Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, Bou, Briare, Chaingy, La Chapelle Saint Mesmin, Châteauneuf sur Loire, Châtillon sur Loire, Chécy, Combleux, Dampierre en Burly, Dry, Germigny des Prés, Gien, Guilly, Jargeau, Lailly en Val, Lion en Sullias, Mardié, Mareau aux Prés, Meung sur Loire, Nevoy, Orléans, Ousson sur Loire, Ouvrouer les Champs, Ouzouer sur Loire, Poilly lez Gien, Saint Aignan le Jaillard, Saint Ay, Saint Benoit sur Loire, Saint Brisson sur Loire, Saint Denis en Val, Saint Denis de l'Hôtel, Saint Firmin sur Loire, Saint Gondon, Saint Hilaire Saint Mesmin, Saint Jean le Blanc, Saint Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle, Saint Martin sur Ocre, Saint Père sur Loire, Saint Privé Saint Mesmin, Sandillon, Sigloy, Sully sur Loire, Taver
- ★ **Superficie :** 7684 ha
- ★ **Altitude minimale :** 80 m
- ★ **Altitude maximale :** 130 m
- ★ **Région biogéographique :** Atlantique

La surface de ce site intersecte les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :

- FR2400522 VALLEES DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER
- FR2400528 VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE-SUR-LOIRE
- FR2400530 COTEAUX CALCAIRES LIGERIENS ENTRE OUZOUEUR-SUR-LOIRE ET BRIARE
- FR2400565 VALLEE DE LA LOIRE DE MOSNES A TAVERS
- FR2600965 VALLEE DE LA LOIRE ENTRE FOURCHAMBAULT ET NEUVY-SUR-LOIRE

Vie du site

Afficher les infos ▼

★ **Mise à jour des données :** 06/2006

★ **Vie du site :** Date de classement comme ZPS : 12/2003
La démarche Document d'objectifs (DOCOB) est entamée sur ce site. Pour en savoir plus, contacter la direction régionale de l'environnement (DIREN).

Description du site

Afficher les infos ▼

Présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin et de Mouette mélanocéphale.
Présence de sites de pêche du Balbuzard pêcheur.
Reproduction du Bihoreau gris, de l'Aigrette garzette, de la Bondrée apivore, du Milan noir, de l'Oedicnème criard, du Martin-pêcheur, du Pic noir, de la Pie-grièche écorcheur.
La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Bon état de conservation des milieux. L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériennes liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats.

Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.

Seule station connue dans le département du Loiret d'une fougère aquatique particulièrement rare : *Marsilea quadrifolia*.

Groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées (dont le *Nanocyperion* et le *Chenopodium rubri* avec 7 espèces de *Chénopodes*).

Entre Berry et Puisaye, la Loire conserve encore de nombreux caractères de la Loire berrichonne (lit anastomosé, îles végétalisées).

Au delà, la vallée de la Loire présente 4 grands traits caractéristiques :

- large val cultivé
- méandres associés à des étendues fréquemment inondées
- lit largement occupé par de vastes grèves de sable et de galets (rares les boisées)
- ripisylve limitée à quelques rares secteurs

Composition du site :

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	45 %
Pelouses sèches, Steppes	15 %
Forêts caducifoliées	15 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
Prairies améliorées	5 %
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	2 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %

Espèces végétales et animales présentes

Afficher les infos ▼

Oiseaux

Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Balbutard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Reproduction.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	Reproduction.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	Reproduction.
Goéland leucophaea (<i>Larus cachinnans</i>)	Reproduction.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Grand Cormoran continental (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>)	Hivernage.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Harle plette (<i>Mergus albellus</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Résidente.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Reproduction.
Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Sterne naine (<i>Sterna albifrons</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ⁽³⁾	Reproduction.

⁽³⁾ Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

ANNEXE II : FICHE DESCRIPTIVE DE LA ZNIEFF

1	INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE Ministère de l'Écologie / IFEN / Service du Patrimoine Naturel - MNHN Zone mise à jour le 26/11/2010 – Document généré le 20/04/2011	TYPE DE PROCÉDURE Nouvelle Zone
RÉGION ADMINISTRATIVE Centre	IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 60030000 / Zone de type 2	IDENTIFIANT NATIONAL 240030651
3-NOM DE LA ZONE LA LOIRE ORLEANAISE		4-ANNÉE DE DESCRIPTION 01/01/2008 ANNÉE DE MISE A JOUR
5-LOCALISATION a) Commune(s) : - SAINT-LAURENT-NOUAN (41220) - BAULE (45024) - BEAUGENCY (45028) - BOU (45043) - CHAINGY (45067) - CHAPELLE-SAINT-MESMIN (45075) - CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE (45082) - CHECY (45089) - COMBLEUX (45100) - DAMPIERRE-EN-BURLY (45122) - DARVOY (45123) - DRY (45130) - GERMIGNY-DES-PRES (45153) - GUILLY (45164) - JARGEAU (45173) - LAILLY-EN-VAL (45179) - LION-EN-SULLIAS (45184) - MARDIE (45194) - MAREAU-AUX-PRES (45196) - MEUNG-SUR-LOIRE (45203) - ORLEANS (45234) - OUVROUER-LES-CHAMPS (45241) - OUZOUEUR-SUR-LOIRE (45244) - SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD (45268) - SAINT-AY (45269) - SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE (45270) - SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL (45273) - SAINT-DENIS-EN-VAL (45274) - SAINT-GONDON (45280) - SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN (45282) - SAINT-JEAN-DE-BRAYE (45284) - SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (45285) - SAINT-JEAN-LE-BLANC (45286) - SAINT-PERE-SUR-LOIRE (45297) - SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN (45298) - SANDILLON (45300) - SIGLOY (45311) - SULLY-SUR-LOIRE (45315) - TAVERS (45317) b) Altitude(s): 80 m à 135 m. c) Superficie: 5439 hectares.		
6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE - IE&A (ALLIÖN Y., STEVAN F.)		

1

7-TYPOLOGIE DES MILIEUX

a) Milieux déterminants

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation					
240030651	24.52	Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles	IE&A		1996 à 2002
240030651	34.12	Pelouses des sables calcaires	IE&A		1996 à 2002
240030651	34.342	Pelouses sur sables légèrement calcaires	IE&A		1996 à 2002
240030651	35.21	Prairies siliceuses à annuelles naines	IE&A		1996 à 2002
240030651	35.23	Pelouses à corynephorus	IE&A		1996 à 2002

b) Milieux autres

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation					
240030651	22.3	Communautés amphibies	IE&A		1996 à 2002
240030651	22.32	Gazons amphibies annuels septentrionaux	IE&A		1996 à 2002
240030651	24.14	Zone à barbeaux	IE&A		1996 à 2002
240030651	38.21	Prairies de fauche atlantiques	IE&A		1996 à 2002
240030651	44.121	Saussales à osier et salix triandra	IE&A		1996 à 2002
240030651	44.41	Grandes forêts fluviales médio-européennes	IE&A		1996 à 2002
240030651	44.42	Forêts fluviales médio-européennes résiduelles	IE&A		1996 à 2002
240030651	82.11	Grandes cultures	IE&A		1996 à 2002

c) Milieux périphériques

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation					
240030651	82	Cultures	IE&A		1996 à 2002
240030651	83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	IE&A		1996 à 2002

8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS

a) Géomorphologie

- 23 Rivière, fleuve - 54 Vallée

b) Activités humaines

- 01 Agriculture - 02 Sylviculture - 04 Pêche - 05 Chasse - 07 Tourisme et loisirs

c) Statuts de propriété

- 01 Propriété privée (personne physique) - 31 Domaine privé communal - 63 Domaine public fluvial

d) Mesures de protection

- 32 Site classé selon la loi de 1930 - 36 Réserve naturelle nationale - 38 Arrêté Préfectoral de Biotope - 71 Convention du Patrimoine Mondial

e) Délimitations

- 01 Répartition des espèces (faune, flore) - 02 Répartition et agencement des habitats - 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage - 05 Occupation du sol (CORINE-Landcover)

f) Autres inventaires

- ZSC (Directive Habitats)
- ZPS (Directive Oiseaux)

9-FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

- 410 Mises en culture, travaux du sol - 470 Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches - 915 Fermeture du milieu

10-CRITÈRES D'INTÉRÊT

a) Patrimonial

- 10 Ecologique - 20 Faunistique - 21 Invertébrés (sauf insectes) - 22 Insectes - 23 Poissons - 24 Amphibiens - 26 Oiseaux - 27 Mammifères - 30 Floristique - 32 Champignons - 34 Bryophytes - 35 Ptéridophytes - 36 Phanérogames

b) Fonctionnel

- 40 Fonctions de régulation hydraulique - 41 Expansion naturelle des crues - 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, d'ortoirs - 63

1

Zone particulière d'alimentation - 64 Zone particulière liée à la reproduction

c) Complémentaire

- 81 Paysager - 86 Historique - 89 Artistique

11-BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES

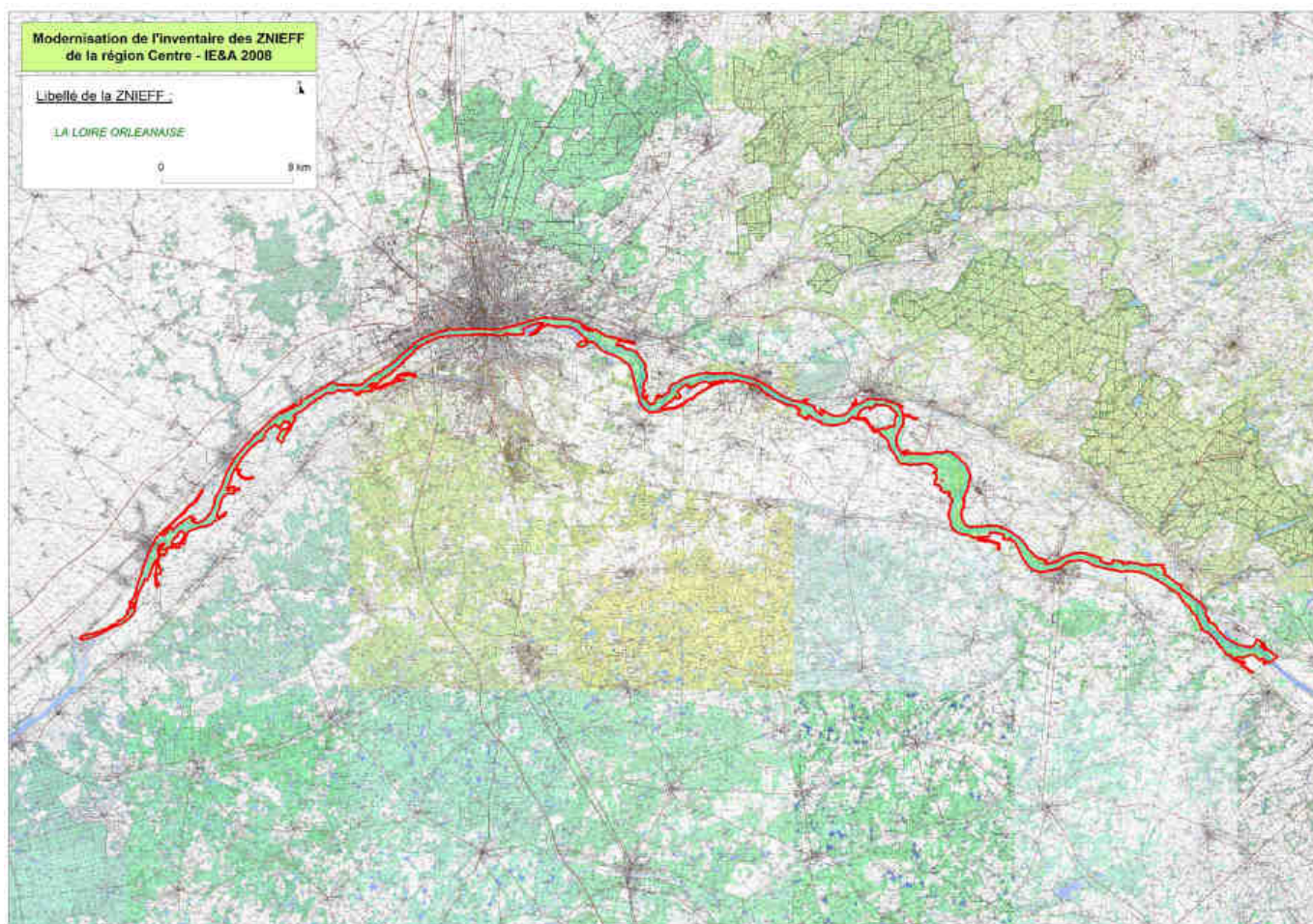
Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Autres Invertébrés	Phanérogames	Ptéridophytes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats
Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Faible	Bon	Bon	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Moyen

12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE

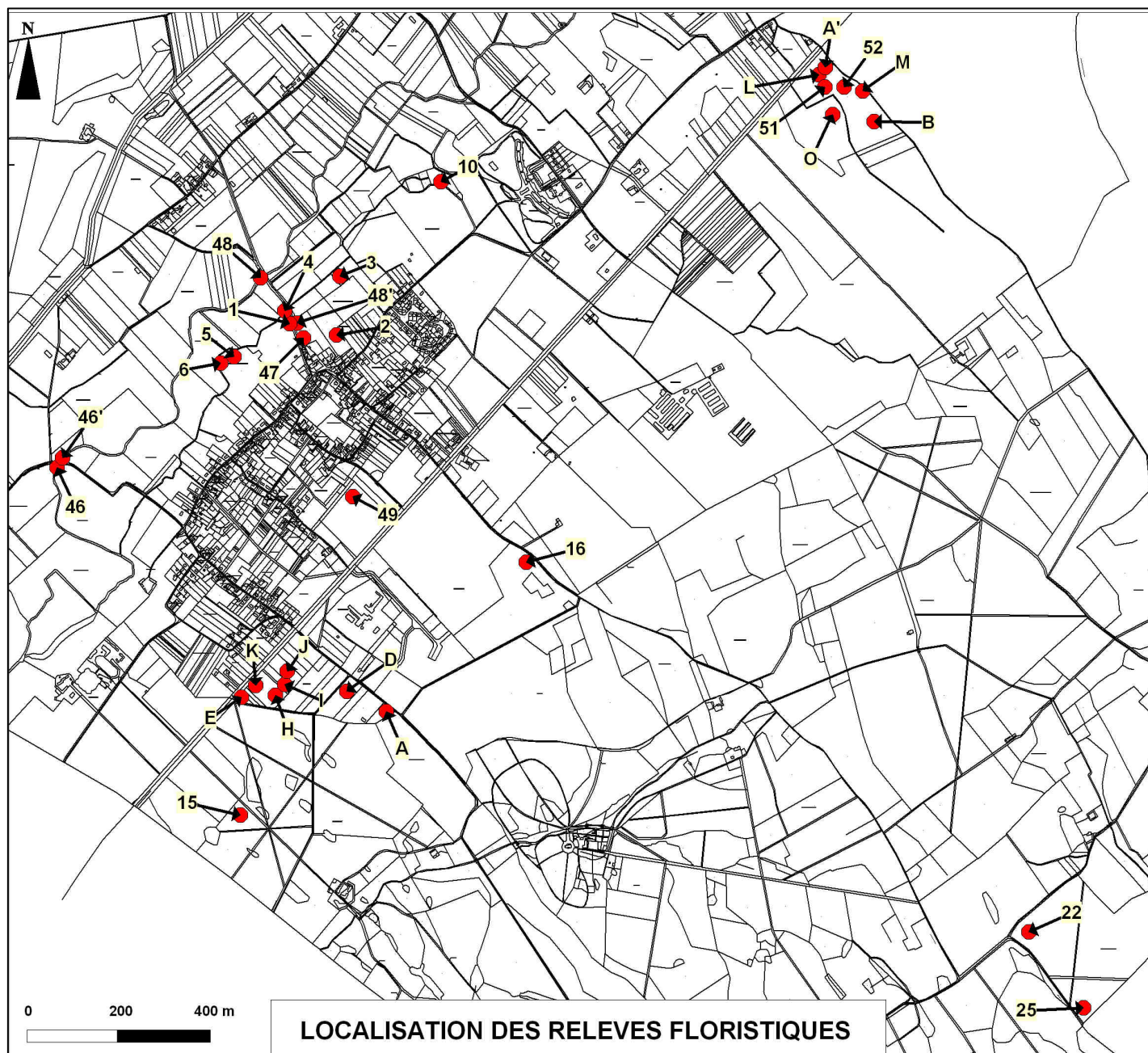
- Cette zone s'étend de Saint-Laurent-Nouan (41) à Nevy (45). Les contours s'inscrivent à l'intérieur du lit majeur et s'appuient sur les formes d'occupation du sol (ce qui n'exclut pas la présence de zones agricoles dans la délimitation). Cette vaste zone remplace les quatre ZNIEFF type II de première génération suivantes : "Loire de Sully à Saint-Gondon" (240009785), "Boucle de Guilly" (240000029), "Loire de Sandillon à Jargeau" (240003867) et "Secteur embouchure Loiret" (240000021).

13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL

- La Loire orléanaise correspond à la boucle septentrionale du fleuve. Elle se caractérise par un lit mineur largement occupé par des îles et grèves sableuses. Ces milieux soumis au marnage annuel recèlent de multiples habitats plus ou moins temporaires. C'est pratiquement la seule section qui présente des méandres. On observe, sur les basses terrasses, quelques formations sablo-calcaires. Le rôle écologique principal tient dans la fonction d'étape migratoire et de territoire de chasse de nombreuses espèces inféodées à l'eau. Depuis les années 70, on note la fermeture de nombreux espaces ouverts du lit mineur et du lit majeur (extension du Peuplier noir en particulier). C'est une des sections importantes de la Loire moyenne sur le plan du patrimoine naturel. Quelques espaces de haut intérêt sont inclus dans cette section : la Boucle de Guilly (grand méandre en partie inondable), Réserve Naturelle de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.



ANNEXE III : LISTE DES ESPECES VEGETALES



[illegible]

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Degré de rareté Loiret	Espèces déterminantes ZNIEFF Centre	Relevés floristiques																														
					2	3	10	15	16	22	25	A	D	E	H	I	J	K	L	M	O	46'	46'	47	48	48'	1	4	5	6	49	A'	51	52	B
					Plantation	Aulnaie- saulâtre	Aulnaie- frénate	Chênaie	Plantation	Robiniaie	Boulaie	Prairie pâturée	Prairie de tauche	Erablaie- chênaie	Prairie pâturée	Jachère	Fh x Farb	Chênaie	Chênaie	Chênaie	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Prairie humide	Cours d'eau	Fossé	Prairie de tauche	Bord de ruisseau	Friche humide	Fh x Farb	Fh x Farb	Fh x Farb	Fh x Farb	humide	Fh x Farb
Boraginacées	<i>Anchusa arvensis</i>	Buglosse des champs	TC																																
	<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	TC																																
	<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais	TC																																
Campanulacées	<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	TC																																
	<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	TC																																
	<i>Jasione montana</i>	Jasione des montagnes	C																																
Cannabinacées	<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	C																																
Caprifoliacées	<i>Lonicera xylosteum</i>	Camérisier à balais	TC				X																												
	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	TC				X		X																										
	<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	TC																																
Caryophyllacées	<i>Dianthus armeria</i>	Œillet velu	C																																
	<i>Gypsophila muralis</i>	Gypsophile des murailles	AC																																
	<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lychnis fleur de coucou	C																																
	<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	TC																																
	<i>Spergula sp.</i>	Spergule																																	
	<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	TC					X																											
	<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	TC																																
	<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	AC																																
Convolvulacées	<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	TC																																
	<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	TC																																
Corylacées	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	TC					X		X																									
Crassulacées	<i>Sedum telephium</i>	Orpin reprise	C																																
	<i>Sedum sp.</i>	Orpin																																	
Cypéracées	<i>Carex divulsa</i>	Laîche divergente	C																																
	<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque	TC																																
	<i>Carex hirta</i>	Laîche hérissée	TC																																
	<i>Carex sp.</i>	Laîche						X																											
Dioscoréacées	<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	TC																																
Dipsacacées	<i>Dipsacus fullunum</i>	Cardère sauvage	TC																																
	<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés	TC																																
Éricacées	<i>Erica scoparia</i>	Bruyère à balais	AC	Oui																															
Equisétacées	<i>Equisetum sp.</i>	Prêle																																	
Euphorbiacées	<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe faux amandier	TC					X																											
	<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyrès	TC																																
	<i>Euphorbia lathyris</i>	Herbe à taupe	AC																																

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Degré de rareté	Espèces déterminantes ZNIEFF Centre	Relevés floristiques																															
					2	3	10	15	16	22	25	A	D	E	H	I	J	K	L	M	O	46	46'	47	48	48'	1	4	5	6	49	A'	51	52	B	
					Plantation	Aulnaie-saulaie	Aulnaie-frénate	Chênaie	Plantation	Robiniaie	Boulaie	Prairie pâturée	Prairie de fauche	Erablaie-chênaie	Prairie pâturée	Jachère	Fh x Farb	Chênaie	Fh x Farb	Chênaie	Chênaie	Cours d'eau	Cours d'eau	Prairie humide	Cours d'eau	Fossé	Prairie de fauche	Bord de ruisseau	Friche humide	Fh x Farb	Fh x Farb	Fh x Farb	Fh x Farb	Fh x Farb	Fh x Farb	Fh x Farb
Polygonacées	<i>Rumex acetosa</i>	Oseille commune	TC																																	
	<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	TC																																	
	<i>Rumex crispus</i>	Rumex crépu	TC																																	
	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	TC																																	
Potamogetonacées	<i>Potamogeton sp.</i>	Potamot																																		
Primulacées	<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	TC																																	
	<i>Primula sp.</i>	Primevère																																		
Renonculacées	<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	TC																																	
	<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire fausse renoncule	TC																																	
	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	TC																																	
	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	TC																																	
Rosacées	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	TC																																	
	<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	TC																																	
	<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	TC																																	
	<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	TC																																	
	<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	C																																	
	<i>Potentilla repens</i>	Potentille rampante	TC																																	
	<i>Prunus avium</i>	Merisier	TC																																	
	<i>Prunus padus</i>	Cerisier à grappes	R	Oui																																
	<i>Prunus serotina</i>	Cerisier tardif																																		
	<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	TC																																	
	<i>Pyrus pyraster</i>	Poirier sauvage	AC																																	
	<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	TC																																	
	<i>Rosa canina</i>	Églantier	TC																																	
	<i>Rubus sp.</i>	Ronce																																		
	<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe	TC																																	
	Rubiacées	<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	TC																																
<i>Galium cruciata</i>		Gaillet croisette	TC																																	
<i>Galium mollugo</i>		Gaillet mou	TC																																	
<i>Galium verum</i>		Gaillet vrai	TC																																	
<i>Populus sp.</i>		Peuplier																																		
Salicacées	<i>Salix alba</i>	Saule blanc	TC																																	
	<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux	TC																																	
	<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	C																																	
	<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	C																																	
Scrophulariacées	<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	TC																																	
	<i>Melampyrum pratense</i>	Mélampyre des prés	TC																																	
	<i>Rhinanthus sp.</i>	Rhinanthe																																		
	<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire à oreillettes	TC																																	
	<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	TC																																	
	<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	C																																	
Solanacées	<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	TC																																	
Taxacées	<i>Taxus baccata</i>	If commun																																		

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Degré de rareté Loiret	Espèces déterminantes ZNIEFF Centre	Relevés floristiques																														
					2	3	10	15	16	22	25	A	D	E	H	I	J	K	L	M	O	46	46'	47	48	48'	1	4	5	6	49	A'	51	52	B
Taxodiacées	<i>Sequoia sempervirens</i>	Séquoia toujours vert																																	
Tiliacées	<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	AC																																
Typhacées	<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	AC																								X								
Urticacées	<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	TC		X	X														X		X							X						
Violacées	<i>Viola sp.</i>	Violette																																	

Abréviations utilisées dans la liste :

- Fh : friche herbacée
- Farb : friche arbustive
- TC : très commun
- C : commun
- AC : assez commun
- AR : assez rare
- R : rare

ANNEXE IV : LISTE DES ESPECES ANIMALES

Oiseaux :

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèces déterminantes ZNIEFF Centre	Protection internationale Convention de Bonn	Protection communautaire		Protection nationale Arrêté ministériel du 29 octobre 2009	Observations de terrain 2011	INPN / Date de dernière obs.	
						Convention de Berne	Directive Oiseaux				
Accipitriformes	Accipitridae	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		Annexe II			Article 3	X	2001	
	Anseriformes	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert		Annexe II	Annexe III	Annexes II/1 et III/1		X	1978	
		<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé		Annexe II	Annexe III		Article 3		1968	
	Apodiformes	Apodidae	<i>Apus apus</i>	Martinet noir			Annexe III		X	1978	
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré			Annexe III		Article 3	X		
		<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris			Annexe II	Annexe I		Article 3		1969
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé		Annexe II	Annexe III	Annexe II/2		X		
	Scolopacidae	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable		Annexe II	Annexe II		Article 3		1967	
		<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré		Annexe II	Annexe III	Annexe II/2		X		
			Chevalier						X		
		<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier				Annexes II/1 et III/1		X	2001	
Columbiformes	Columbidae	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois			Annexe III	Annexe II/2		X		
		<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque			Annexe III	Annexe II/2	Article 3	X		
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris			Annexe III		Article 3	X		
Galliformes	Phasianidae	<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge			Annexe III	Annexes II/1 et III/1		X		
		<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide			Annexe III	Annexes II/1 et III/1		X		
Passériformes	Rallidae	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau			Annexe III	Annexe II/2		X	1981	
		Acrocephalidae	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate		Annexe II	Annexe II		Article 3	X	
		<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte		Annexe II	Annexe III		Article 3	X	2005	
	Aegithalidae	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue			Annexe III		Article 3		2004	
	Alaudidae	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			Annexe III	Annexe II/2		X		
	Certhiidae	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins							2005	
		<i>Coloeus monedula</i>	Choucas des tours				Annexe II/2	Article 3	X		
	Corvidae	<i>Corvus corone corone</i>	Corneille noire					Annexe II/2		X	
		<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux					Annexe II/2		X	
		<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes					Annexe II/2		X	
Passériformes	Emberizidae	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde				Annexe II/2		X		
		<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi			Annexe II		Article 3	X		
		<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune			Annexe II		Article 3	X	2004	
	Fringillidae	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse				Annexe II		Article 3	X	
		<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant			Annexe II		Article 3	X		
		<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe			Annexes II et III		Article 3	X	1973	
		<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux			Annexe II		Article 3		2003	
		<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres			Annexe III		Article 3	X	2005	
		<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine			Annexe III		Article 3		2003	
	Hirundinidae		<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle des fenêtres			Annexe II		Article 3	X	1973
Motacillidae		<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique			Annexe II		Article 3	X		
		<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise			Annexe II		Article 3		1976	
Muscicapidae		<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle			Annexe II		Article 3	X	2005	
Paridae	Oriolidae	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe			Annexe II		Article 3	X		
		<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue			Annexe II		Article 3	X	2004	
		<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée			Annexe II		Article 3	X		
		<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière			Annexe II		Article 3	X	2005	
		<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette			Annexe II		Article 3	X	2005	

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèces déterminantes ZNIEFF Centre	Protection internationale		Protection communautaire	Protection nationale	Observations de terrain 2011	INPN / Date de dernière obs.
					Convention de Bonn	Convention de Berne		Arrêté ministériel du 29 octobre 2009		
Passériformes	Passeridae	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique					Article 3	X	1969
		<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet			Annexe III		Article 3		1972
	Phylloscopidae	<i>Phylloscopus coplybitya</i>	Pouillot véloce		Annexe II	Annexe II		Article 3	X	2005
		<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis		Annexe II	Annexe II		Article 3	X	
	Prunellidae	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet			Annexe II		Article 3		2005
	Regulidae	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé			Annexe II		Article 3		2003
		<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier			Annexe II		Article 3	X	2005
	Saxicolidae	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir			Annexe II		Article 3	X	
		<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc			Annexe II		Article 3		1966
		<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre			Annexes II et III		Article 3	X	
	Sittidae	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot			Annexe II		Article 3	X	2004
	Sturnidae	<i>Sturnus vulgaris</i>	Efouneau sansonnet				Annexe II/2		X	1978
		<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		Annexe II	Annexe II		Article 3	X	2005
	Sylviidae	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		Annexe II	Annexe II		Article 3	X	2005
		<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette		Annexe II	Annexe II		Article 3	X	
	Troglodytidae	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon			Annexe II		Article 3	X	2005
	Turdidae	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis			Annexe III	Annexe II/2			1972
		<i>Turdus merula</i>	Merle noir			Annexe III	Annexe II/2		X	2005
		<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne			Annexe III	Annexe II/2		X	2004
Piciformes	Picidae	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche			Annexe II		Article 3	X	2004
Strigiformes		<i>Picus viridis</i>	Pic vert			Annexe II		Article 3	X	
	Strigidae	<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	oui (zone de nidification)				Article 3		1991

Mammifères

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèces déterminantes ZNIEFF Centre	Protection communautaire		Protection nationale	Observations de terrain 2011	INPN / Date de dernière obs.
				Convention de Berne	Directive Habitats	Arrêté du 23 avril 2007		
Cervidae	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil		Annexe III			X	1985
	<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe		Annexe III			X	1985
Suidae	<i>Sus scrofa</i>	Sanglier						1985
Canidae	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux						1984
	<i>Martes foina</i>	Fouine		Annexe III				1984
Mustelidae	<i>Martes martes</i>	Martre		Annexe III	Annexe V		X	1984
	<i>Mustela erminea</i>	Hermine	Oui	Annexe III				1984
	<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe		Annexe III				1984
	<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe		Annexe III	Annexe V			1984
	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe					X	
Leporidae	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne					X	
Myocastoridae	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin					X	
	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil		Annexe III		Article 2	X	2008

Amphibiens

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge	Protection communautaire		Protection nationale
Anura	Bufonidae	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	NT	Convention de Berne	Annexe II	Arrêté ministériel du 19 novembre 2007
	Ranidae	<i>Rana esculenta</i>	Grenouille verte	NT	Annexe III	Annexe V	Article 3 Article 5

Insectes

Classe	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèces déterminantes ZNIEFF Centre	Directive Habitats
Coleoptera	Cetoniidae	<i>Oxythyrea funesta</i>	Cétoine grise		
	Chrysomelidae	<i>Galeruca interrupta</i>	Galéruque interrompue		
	Coccinellidae	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points		
Diptoptera	Mantidae	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse		
	Arctiidae	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée		Annexe II
Lepidoptera		<i>Tyria jacobaeae</i>	Écaille du Sénéçon		
		<i>Argynnis aglaja</i>	Grand Nacré		
		<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	Oui	
	Nymphalidae	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun		
		<i>Maniola iurtina</i>	Myrtil		
		<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		
		<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis		
		<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	Oui	
		<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx éclatant		
		<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe		
Odonata	Lestidae	<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé		
		<i>Lestes virens spp. Vestalis</i>	Leste verdoyant des Vestales		
	Libellulidae	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée		
		<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang		
	Platycnemididae	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes		

Reptiles

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge	Protection communautaire		Protection nationale
Squamata	Lacertidae	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	NT	Convention de Berne	Annexe IV	Arrêté ministériel du 19 novembre 2007
		<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	NT	Annexe II	Annexe IV	Article 2
		<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	NT	Annexe II	Annexe IV	Article 2